



**PROGRAMME CONJOINT DE LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ,  
D'APPUI AUX VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR  
LE GENRE, ET D'AUTONOMISATION DES FEMMES A L'EST DE LA RD  
CONGO**

**« TUPINGE UBAKAJI »**

# **RAPPORT FINAL**



**Juin 2018**

**PERIODE DU RAPPORT : 1<sup>er</sup> Avril 2013 – 25 juin 2018**

Titre du Programme et Référence du Projet	Pays, Localité(s), Secteur(s) Prioritaire(s) du Programme / Résultats Stratégiques	
<p>Titre du Programme : <b>Programme conjoint de Lutte contre l'impunité, d'appui aux victimes des violences basées sur le genre et d'autonomisation des femmes à l'Est de la RDC.</b></p> <p>« <b>TUPINGE UBAKAJI</b> »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réf. du Programme (<i>le cas échéant</i>)</li> <li>• Numéro de Référence du Projet / Bureau MPTF : 00082723</li> </ul>	<p>(<i>le cas échéant</i>)</p> <p><i>Pays/Localité :</i>  <b>République Démocratique du Congo/ Provinces du Nord Kivu, du Sud Kivu et de l'Ituri.</b></p> <p><i>Secteur(s) Prioritaire(s) du Programme / Résultats Stratégiques :</i>  <b>UNDAF OUTCOME #1 : Gouvernance et Développement institutionnel</b> : Le cadre institutionnel et les structures citoyennes sont renforcés en vue d'assurer la promotion des droits humains et le développement en RDC.  <b>UNDAF OUTCOME #2 : Croissance pro-pauvre et Création d'emploi</b> : Les institutions publiques mettent en œuvre efficacement des politiques et des programmes concertés d'appui aux acteurs-clés œuvrant dans les secteurs porteurs susceptibles d'accélérer la création d'emploi et des revenus, soutenus par un large accès à des services financiers variés et pérennes.  <b>UNDAF OUTCOME # 6 : Stabilisation et consolidation de la Paix</b> : Toutes les provinces de la RDC enregistrent des progrès significatifs dans le domaine de la protection des populations civiles, le respect des droits humains et la réduction des tensions et des conflits.</p>	
<b>Organisation(s) Participante(s) :</b>	<b>Partenaires de mise en œuvre :</b>	
PNUD et FNUAP	PNUD, FNUAP, UNESCO, BCNUDH	
<b>Budget du Programme / Projet</b>	<b>Durée du Programme (mois)</b>	
Budget total approuvé tels que reflété sur le document du projet : <b>\$CAD 18.000.000</b> Contribution du Fonds :	Durée totale ( <i>mois</i> ) : 60 mois	
Contribution de(s) agence(s) : <input type="checkbox"/> <i>Par agence (le cas échéant)</i> PNUD : <b>\$USD 518,016.53</b> Programme VNU : <b>\$USD 300.000</b>	Date de démarrage initiale : Date de démarrage effective :	<b>1<sup>er</sup> Mars 2013</b> <b>14 Mai 2014</b>
Contribution du Gouvernement ( <i>le cas échéant</i> )	Date de clôture initiale : Date de clôture effective :	<b>31 Mars 2018</b> <b>25 Juin 2018</b>
Autres Contributions [donateur(s)] ( <i>le cas échéant</i> )		

**TOTAL :**

Évaluation du Programme
Evaluation - à joindre le cas échéant <input checked="" type="checkbox"/> <b>Oui</b> <input type="checkbox"/> <b>Non</b>
Evaluation finale – à joindre le cas échéant <input checked="" type="checkbox"/> <b>Oui</b> <input type="checkbox"/> <b>Non</b> Date : Février 2018

Soumis par :
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nom : <b>DOMINIC SAM</b></li> <li>○ Titre : Représentant Résident</li> <li>○ Organisation Participante (“Lead Agency”) : PNUD</li> <li>○ Adresse e-mail : <a href="mailto:dominic.sam@undp.org">dominic.sam@undp.org</a></li> </ul>

## LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ACPD	: African Center for Peace, Democracy and Human Right
ADF-NALU	: Allied Democratic Forces
AGR	: Activités Génératrices de Revenu
AMC	: Affaires mondiales Canada
APAJI	: Association des Para Juristes de l'Ituri
APES	: Action pour la Promotion de l'Environnement Social
APS	: Assistant Psychosocial
ASSODIP	: Association pour le Développement des Initiatives Paysannes
AVUDES	: Action des Volontaires Unis pour le Développement et la Santé
BCG	: Bureau de Consultations Gratuites
BCNUDH	: Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme
BD	: Base des données
BDOM	: Bureau Diocésain des Œuvres Médicales
\$CAD	: Dollars canadiens
CADEGO	: Caritas Développement de Goma
CAMPS /ACAD	: Centre d'Assistance Médico Psycho-Social
CAP	: Centre d'Apprentissage Professionnel
CCC	: Communication pour le Changement de Comportement
CCP	: Centre Communautaire Polyvalent
CDCPR	: Collecte des données sur la Consolidation de la Paix et la Reconstruction en RDC
CJ	: Clinique Juridique
CSM	: Conseil Supérieur de la Magistrature
COB	: Community Oversight Boards
DEP	: Direction d'Études et Planification
DI	: Dommages et Intérêts
DJF	: Dynamique des Femmes Juristes
DYFPAD	: Dynamique de la Femme pour la Paix et le Développement
DSCR	: Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
EFOPJ	: Ecole de Formation de la Police Judiciaire
EPEPVS	: Escadron de Protection de l'Enfant et de Prévention de Violences Sexuelles
EPS-INC	: Enseignement Primaire et Secondaire – Initiation à la Nouvelle Citoyenneté
ESURS	: Enseignement Supérieur, Universitaire et Recherche Scientifique
FARDC	: Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FOMEKA	: Fondation Monseigneur Kataliko
FOSA	: Formation sanitaire
FNUAP/UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population
GLHRP	: Great Lake for Human Rights Program
GESOM	: Groupe d'Entraide et de Solidarité Médicale / Centre Médical
HHI	: Harvard Humanitarian Initiative
HG	: Hôpital Général
HGR	: Hôpital Général de Référence
JAD	: Justice, Autonomisation et Dignité
LADAPS	: Ligue d'Action pour le Droit et l'Accompagnement Psychosocial
MGEF	: Ministère du Genre, Enfant et Famille
MJDH	: Ministère de la Justice et Droits Humains
MPTF	: Multi Partners Trust Fund
MUSO	: Mutuelle de Solidarité

N/D	: Données non disponibles
NK	: Nord-Kivu
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations Unies
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
OSC	: One Stop Center
PARJ	: Projet d'Appui à la Réforme de la Justice
PMA/PCA	: Paquet Minimum d'Activités
PNC	: Police Nationale Congolaise
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNSR	: Programme National de Santé de la Reproduction
PNSM	: Programme National de Santé Mentale
PSPEF	: Police spéciale de protection de l'Enfant et de la femme
PRODOC	: Document du projet
PTA	: Plan de Travail Annuel
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RDC	: République Démocratique du Congo
RECO	: Relai communautaire
RENAVC	: Réseau National des Volontaires Communautaires
SAA	: Arrangement Administratif Standard
SNLVSBG	: Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Sexuelles et Basées sur le Genre
STAREC	: Stabilisation et de Reconstruction des zones sorties des conflits à l'Est de la RDC
SK	: Sud-Kivu
TU	: Tupinge Ubakaji
TGI	: Tribunal de Grande Instance
UCB	: Université Catholique de Bukavu
UCPDHO	: Union Chrétienne pour le Progrès et la Défense des Droits de l'Homme
ULPGL	: Université Libre des Pays des Grands Lacs
UPAQ	: Unité Partenariat et Assurance Qualité
UNDAF	: Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
UNESCO	: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
UNIBU	: Université de Bunia
UNIGOM	: Université de Goma
\$US	: Dollars américains
VSBG/ SGBV	: Violences sexuelles et basées sur le genre
VC	: Volontaire Communautaire
VNU	: Volontaire des Nations Unies
VS	: Violences Sexuelles
VVS	: Victime de Violences Sexuelles
VVBG	: Victime de Violences Basées sur le Genre

# TABLE DES MATIERES

<b>LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES</b> .....	3
<b>RÉSUMÉ</b> .....	6
<b>I. INTRODUCTION</b> .....	
a) Contexte.....	8
b) Cadre stratégique d'appui .....	9
c) Ancrage institutionnel .....	10
d) Mécanismes de gouvernance.....	10
<b>II. OBJECTIFS DU PROGRAMME</b> .....	
<b>III. RESULTATS ATTENDUS</b> .....	
a) RESULTAT ULTIME.....	12
b) RESULTATS INTERMEDIAIRES .....	12
c) RESULTATS IMMEDIATS.....	13
<b>IV. RESULTATS OBTENUS</b> .....	
a) RAPPORT DESCRIPTIF DES RESULTATS .....	14
Outcome 1 : Lutte contre l'impunité et renforcement de l'accès à la justice pour les victimes de violences sexuelles .....	17
Outcome 2 : Changement des comportements en faveur de la prévention des violences sexuelles dans une approche genre par le développement et la mise en œuvre d'une stratégie de communication pour le changement de comportement.....	23
Outcome 3 : Assurer la prise en charge médicale et psychosociale des victimes des violences sexuelles, ainsi que quelques membres de leurs familles directement affectées. ....	27
Outcome 4 : Réinsérer socio économiquement les victimes de VBSG et autonomiser les femmes au sein de leurs communautés .....	30
Outcome 5 : Coordination, suivi et évaluation des interventions en matière de lutte contre les violences sexuelles, y compris la collecte de données et le partage d'informations. ....	33
b) EVALUATION QUALITATIVE DES RESULTATS.....	35
c) ÉVALUATION AXEE SUR LES INDICATEURS DE PERFORMANCE .....	37
d) ILLUSTRATIONS.....	45
<b>V. SUIVI ET EVALUATION</b> .....	49
<b>VI. LECONS APPRISES</b> .....	50
<b>VII. DEFIS MAJEURS</b> .....	55
<b>VIII. REVISION PROGRAMMATIQUE</b> .....	55
<b>IX. RESSOURCES FINANCIERES</b> .....	56
<b>X. CONCLUSION</b> .....	56
<b>XI. SOMMAIRE FINANCIER</b> .....	58

## RÉSUMÉ.

La République démocratique du Congo a *connu des guerres successives et concurrentes qui ont contribué à la généralisation des violences sexuelles pendant les combats, lors des replis des combattants, après les combats, près des cantonnements, dans les zones occupées, lors des patrouilles, lors de représailles contre la population civile et lors de raids commis par des groupes armés isolés, parfois non identifiés. Ces violences sexuelles attribuables en très grande majorité aux acteurs armés sur le terrain, ont aussi connu et connaissent des civils comme auteurs des exactions* à l'égard des femmes et des filles.

L'ampleur de la tragédie vécue par les femmes a même fait dire en 2010, à Mme Margot Wallström, Envoyée spéciale de l'ONU pour les violences faites aux femmes et aux enfants dans les conflits, que la RDC était devenue la « capitale mondiale du viol » après avoir appelé le Conseil de sécurité à agir pour mettre un terme à ces violences<sup>1</sup>.

La récurrence de ce fléau et la complexité de sa déclinaison ont conduit les Nations Unies, le Canada et les autres acteurs locaux, sous leadership du Gouvernement de la RDC, à formaliser une réponse conjointe et holistique dont le Programme conjoint « *Lutte contre l'impunité, d'appui aux victimes des violences basées sur le genre et d'autonomisation des femmes à l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC)* », communément connu sous l'appellation du « *Programme Tupinge Ubakaji* », en est l'illustration appropriée. Sa mise en œuvre a été confiée au PNUD et au FNUAP avec l'appui technique du BCNUDH, de l'UNESCO et du Programme VNU. Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant en a assuré la coordination, en collaboration avec le Ministère de la Justice et Garde des Sceaux ainsi que le Ministère de la Santé. Ces partenaires ministériels ont été responsables de la conduite stratégique du programme et de son insertion dans les différents programmes sectoriels en y associant les Divisions provinciales. Les autres partenaires qui ont concouru à la mise en œuvre du programme sont les suivants : le Programme National de la Santé de Reproduction, le Programme National de la Santé Mentale, le Conseil Supérieur de la Magistrature, les Ordres des Avocats / Barreaux, les Commissariats provinciaux de la Police, les Escadrons de la Police de lutte contre les VS, les offices et juridictions militaires et civils, les leaders communautaires, les Organisations locales, les Médias communautaires, les établissements scolaires et universitaires.

Le présent rapport final rend compte des activités menées dans les zones du programme notamment les cinq provinces (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri, Bandundu et Kinshasa) et décline les résultats subséquents couvrant pour la période quinquennale soit du 1<sup>er</sup> Avril 2013 au 31 Mars 2018. Il a ainsi été élaboré et approuvé par les organisations bénéficiaires du financement des Affaires mondiales du Canada (AMC) ; à travers la Coopération Canadienne, à hauteur de 18 millions de \$ CAD, La contribution substantielle de ce programme à la lutte contre les violences basées sur le genre transparaît clairement dans le Rapport gouvernemental qui note que : « *Sur les trois dernières années, les Nations Unies ont constaté qu'il y avait eu 85% de baisse des cas de violences sexuelles dans les zones de conflit dans la partie orientale du pays*<sup>2</sup>».

*Sous cet angle, Grâce à la contribution du Programme Tupinge Ubakaji, les Cliniques juridiques et les Bureaux de Consultations gratuites qui appuient la demande de justice ont joué un rôle prépondérant dans l'assistance juridique et judiciaire des victimes de violences sexuelles devant les juridictions de l'ordre judiciaire. L'approche holistique d'intervention du Programme ; couplée à l'expérience des One Stop Center*

---

<sup>1</sup>

<sup>2</sup> Source : <https://www.radiookapi.net/2017/10/06/actualite/en-bref/la-rdc-en-voie-de-sortir-de-la-liste-noire-des-pays-indexes-par-les>

installés dans certaines formations sanitaires appuyées ont permis aux survivant-es de bénéficier à la gamme complète de services<sup>3</sup> où à au moins trois services offerts.

Ainsi, sur **15619** survivant-es de violences sexuelles et basées sur le genre prises en charge sur le plan médical et psychosocial, **4987** dossiers ont été portés et traités en justice dont **2661** décisions judiciaires y ont été prononcées **79,29%** de condamnation, **19,39%** d'acquittement et **1,32%** dossiers classés sans suite). Il convient de signaler que **3679** bénéficiaires ont été réinsérés respectivement sur le plan socio-économique ; parmi lesquels **77,50%** réalisent un revenu de 2\$ par jour. **1083** survivant-es mineures ont été rescolarisées dont **207** formés en apprentissage et développement d'un métier. Le programme a également doté la RDC d'une Stratégie Nationale de Communication pour le Changement de Comportement dans la lutte contre les violences basées sur le genre ; assortie d'un plan opérationnel adapté aux réalités des provinces. A ce jour, 6 territoires et 5 provinces appuyés intègrent, mettent en œuvre et suivent dans leurs plans de développement les axes clés de la stratégie CCC et, 35 institutions scolaires dont 8 universités intègrent la dimension genre dans leurs enseignements.

Dans cette optique, il est évident que la mise en œuvre synchronisée de la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences basées sur le Genre avec le Plan mixte FARDC-POLICE pour la lutte contre les violences sexuelles, le Code pénal révisé, la réforme du Code la Famille, etc est une bonne pratique qui impacte positivement sur la réduction de ce fléau.

Nonobstant ces progrès, et la visibilité de la forte volonté politique du Gouvernement pour lutter contre le phénomène, les défis sont nombreux et les violences basées sur le genre sont autant complexes que davantage récurrentes pour les femmes et les filles sur l'ensemble du territoire national.

---

<sup>3</sup> Médical, Psychosocial, Juridique/Judiciaire et Réinsertion.

# I. INTRODUCTION

## a) Contexte

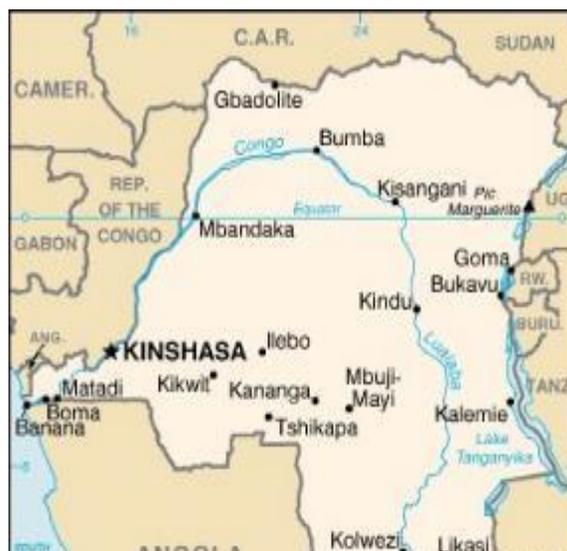
Après plus d'une décennie de conflit, la République Démocratique du Congo (RDC) a initié une transition vers le rétablissement de la paix et de la sécurité. Particulièrement touchées par les conflits successifs depuis 1996, les provinces de l'Est jouissent actuellement d'une relative stabilité due à l'action du Gouvernement et du programme de stabilisation et de reconstruction (STAREC) mis en œuvre par les autorités congolaises avec le soutien de la communauté internationale. Au plan économique et social, la crise a plongé le pays dans une récession économique. Des nombreux secteurs d'activités connaissent un recul important de leurs activités (industrie, tourisme, transport aérien, commerce, services financiers, etc.).

Bien que le recours au viol ait été décrit comme une véritable stratégie de guerre, les violences sexuelles et basées sur le genre sont aujourd'hui perpétrées beaucoup plus par la population civile que par les hommes en uniforme ou en arme en raison du climat d'impunité qui couvre les auteurs et du silence qui caractérise certaines victimes. Le viol et les autres violences basées sur le genre font désormais partie de la triste réalité des femmes et d'hommes à l'Est du Congo.

méthodes de survie, notamment la prostitution. Les conflits des dernières décennies ont eu aussi un impact sur les familles et les communautés. Au niveau de la communauté, la cohésion sociale est fragilisée à cause des déplacements internes, de la destruction de la fabrique sociale, du manque de confiance généralisée, l'accentuation de problèmes identitaires, et des traumatismes de la guerre. Les activités menées en termes de prévention et de réponse adéquate aux victimes de violences sexuelles sont inégalement réparties entre les zones rurales et urbaines.

Si l'environnement politique et macro-économique est resté globalement stable pendant la mise en œuvre du programme, le contexte sécuritaire dans certaines zones du programme a été caractérisé par un certain nombre d'évènements. Les opérations militaires contre le Mouvement rebelle ougandais « Allied Democratic Forces » (ADF NALU) dans la partie Nord de la Province du Nord Kivu, contre les Miliciens Mai-Mai Simba dans le territoire de Mambasa en Ituri, les attaques contre les civils par des personnes armées dans le territoire de Beni, Rutshuru et Uvira ayant entraîné certains massacres et coûté même la vie d'un animateur de la clinique juridique Heal Africa, partenaire au programme en 2016.

C'est dans ce contexte précis et dans le but de soutenir les efforts du Gouvernement Congolais en matière de lutte contre l'impunité des violences basées sur le genre et de la protection sociale des femmes que le programme Tupinge Ubakaji a été mis en œuvre.



En plus de la situation peu favorable pour les femmes en général, les conséquences socio-économiques pour les victimes de violences sexuelles sont importantes. Les femmes abandonnées, mais surtout celles rejetées par leur communauté, ont des difficultés pour leur survie. Dans la grande majorité des cas, elles n'ont pas accès à des moyens de subsistance et sont souvent obligées de trouver d'autres

## b) Cadre stratégique d'appui

Reconnaissant les importantes initiatives actuellement en cours, le programme conjoint s'est fondé sur la mise en œuvre des instruments normatifs et politiques pertinents adoptés et approuvés par les autorités congolaises. Il s'est inscrit par ailleurs dans la lignée des instruments régionaux et internationaux ratifiés par la RDC. Il s'agit de :

- ***La Législation nationale :***

Conformément à l'article 14 de la Constitution, l'État doit assurer l'élimination de toute forme de discrimination et assurer la protection et la promotion des droits des femmes. L'État s'engage notamment à prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre la violence en général et contre toute forme de violence à l'égard des femmes dans leur vie publique ou privée. Le législateur congolais a également reconnu l'urgence et l'importance de s'attaquer aux phénomènes dévastateurs de la violence à l'égard des femmes en procédant à la réforme des lois sur les violences sexuelles.

- ***Politiques nationales :***

Le programme Tupinge Ubakaji découle logiquement des priorités du Gouvernement congolais conformément au Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté de deuxième génération (DSCR). En rapport avec les objectifs des piliers 1, 2, et 3 du DSCR, les interventions de ce programme conjoint ont été dans la droite ligne des plans et programmes sectoriels que le Gouvernement a élaboré et met en œuvre.

- ***Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre :***

La Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre a officiellement été adoptée en 2009. L'Objectif global de la Stratégie est de contribuer à la prévention et à la réduction des violences sexuelles et liées au genre ainsi qu'à l'amélioration de la prise en charge holistique des victimes et survivants y compris la rééducation des auteurs de violences sexuelles.

- ***Instruments internationaux :***

Le programme conjoint s'est appuyé également sur les principes clés définis par les Résolutions 1325, 1820 et 1888 du Conseil de Sécurité : (a) la participation et la représentation des femmes dans tous les aspects de la consolidation de la paix et de la sécurité ; (b) la protection des femmes en tant que groupe caractérisé par des besoins et préoccupations spécifiques ; et (c) la prévention des violences sexuelles et d'autres formes de violence à l'égard des femmes.

- ***Priorités établies par l'UNDAF :***

Etant exécuté par le PNUD et le FNUAP, le programme Tupinge Ubakaji a été conforme au cadre des priorités établies par l'UNDAF, spécifiquement :

**UNDAF Résultat #1 :** Gouvernance et développement institutionnel : Le cadre institutionnel et les structures citoyennes sont renforcés en vue d'assurer la promotion des droits humains et le développement en RDC.

**UNDAF Résultat #2 :** Croissance pro-pauvre et création d'emploi : Les institutions publiques mettent en œuvre efficacement des politiques et des programmes concertés d'appui aux acteurs-clés œuvrant dans les secteurs porteurs susceptibles d'accélérer la création d'emploi et des revenus, soutenus par un large accès à des services financiers variés et pérennes.

**UNDAF Résultat # 6 :** Stabilisation et consolidation de la paix : Des mécanismes de protection et prévention communautaire contre les violences sexuelles et basées sur le genre sont mis en œuvre et

les survivants de violences sexuelles et basées sur le genre ont accès et reçoivent une assistance multisectorielle et juridique de qualité.

### c) Ancrage institutionnel

Ce programme a été mis en œuvre sous la tutelle du Ministère du Genre, Famille et Enfant afin de garantir l'appropriation nationale et le soutien des plus hautes instances politiques de l'État congolais. Le ministère du Genre a assuré la coordination gouvernementale aux niveaux national et provincial. Le PNUD et le FNUAP ont été co-responsables de la réalisation des objectifs spécifiques ainsi que de l'administration des ressources financières, opérationnelles et humaines. L'UNESCO, le Bureau Conjoint des Nations Unies pour les Droits Humains (BCNUDH) et le Programme des Volontaires des Nations Unies (PVNU) ont agi en qualité des partenaires opérationnels dans l'exécution des activités. Sur le terrain, les ministères et les divisions provinciales, les ONG nationales et internationales, les universités congolaises et les établissements scolaires ont été associés comme partenaires de mise en œuvre.

### d) Mécanismes de gouvernance

La structure de gouvernance du programme Tupinge Ubakaji ont été le Comité de pilotage, le Comité technique et le Bureau des Fonds Multipartenaires (Bureau MPTF) du PNUD en qualité d'Agent administratif.

- **Le Comité de pilotage :**

Le Comité de pilotage a été mis en place afin d'assurer une appropriation nationale des objectifs, résultats et activités, et de fournir des directives stratégiques et opérationnelles au programme conjoint. Il a été composé du Coordonnateur Résident, des Directeurs des différentes agences (PNUD, UNESCO, FNUAP et BCNUDH), du Chef de Coopération Canadienne ou son représentant, un représentant des Ministères clés ci-après : Ministère du Genre, de la Famille et Enfant, Ministère de la Justice et Droits Humains, Ministère de la Santé. Ses membres se réunissent une fois par an pour :

- Passer en revue le plan de travail annuel conjoint et les résultats accomplis ;
- Décider des ajustements et/ou modifications nécessaires du plan de travail annuel conjoint ;
- Assurer la résolution de problèmes qui pourraient entraver la bonne exécution du programme ;
- Stimuler le développement de partenariats institutionnels avec d'autres institutions étatiques ; et
- Valider les rapports annuels narratif et financier afin de garantir un contrôle qualité final.

Dans la mise en œuvre du programme Tupinge Ubakaji cinq réunions du Comité de pilotage ont été organisées.

Réunion	Date	Lieu	Présidé par	Objectifs principaux
1 <sup>ère</sup> réunion du Comité de pilotage	14 Mai 2014	Kinshasa	Geneviève INAGOSSI KASONGO, Ministre du Genre, de la Famille et de l'Enfant	- Lancer officiellement le programme - Présenter et valider le PTA 2014
2 <sup>ème</sup> réunion du Comité de pilotage	18 Février 2015	Goma	Bijou KAJ MUSHIT, Ministre du Genre, de la Famille et de l'Enfant	- Présenter les résultats des activités menées en 2014 - Présenter et valider le PTA 2015
3 <sup>ème</sup> réunion du Comité de pilotage	11 Février 2016	Bukavu	Lucie KIPELE AKY AZUA, Ministre de la Femme, de la famille et de l'Enfant	- Présenter les résultats des activités menées en 2015 - Présenter et valider le PTA 2016
4 <sup>ème</sup> réunion du Comité de pilotage	08 Décembre 2016	Kinshasa	Lucie KIPELE AKY AZUA, Ministre de la	- Présenter les résultats des activités menées en 2016

			Femme, de la famille et de l'Enfant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présenter et valider le PTA 2017</li> <li>- Présenter et valider la révision du document du projet</li> </ul>
5 <sup>ème</sup> réunion du Comité de pilotage <sup>4</sup>	25 Juin 2018	Kinshasa	Mariette KAVALAMI, Directeur de cabinet Adjoint de la Ministre du Genre, Enfant et Famille.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présenter le bilan annuel 2017 ainsi que le bilan cumulatif depuis le démarrage du Programme (2013-2018)</li> <li>- Présenter les recommandations et leçons apprises de l'évaluation finale indépendante du programme</li> <li>- Valider le bilan programmatique</li> <li>- Clôturer officiellement le programme</li> </ul>

• **Le Comité technique :**

Il est composé des points focaux de tous les partenaires du programme (PNUD, UNESCO, FNUAP, BCNUDH). Sont également membres du Comité Technique, le bailleur de fonds représentant de la Coopération Canadienne ainsi que les points focaux désignés par les différents membres des Ministères impliqués dans le programme. Le Comité Technique est présidé par le Coordonnateur du Programme. Le Comité Technique a pour rôle :

- D'apporter un appui au PNUD et à l'UNFPA dans la coordination du programme selon les principes de collaboration définis ;
- Veiller à la mise en œuvre des recommandations du Comité de Pilotage ;
- Discuter de l'état d'avancement du programme conjoint se basant sur les différents rapports trimestriels soumis par les unités spécifiques de gestion ;
- S'assurer du bon échange d'informations entre les parties prenantes au programme.

Dans la mise en œuvre du programme Tupinge Ubakaji, huit réunions du Comité technique ont été organisées en moyenne deux fois l'an et généralement sous la présidence des Ministres provinciaux ayant dans leurs attributions le Genre des provinces hôtes.

• **L'Agent Administratif :**

Le Bureau MPTF agit comme l'Agent administratif du Programme Tupinge Ubakaji. L'Agent administratif est responsable de divers services de gestion de fonds, y compris :

- Recevoir, administrer et gérer les contributions des bailleurs ;
- Transférer les fonds approuvés par le Comité de pilotage du Programme ;
- Fournir des rapports sur la source et l'utilisation des contributions des bailleurs ;
- Assurer la synthèse et la consolidation des rapports annuels narratifs et financiers soumis par chaque Organisation Participante ;
- Assurer la transparence et la responsabilité en mettant un large éventail de renseignements opérationnels du Programme sur le Bureau FMP GATEWAY :

<http://mptf.undp.org/factsheet/fund/JCG20>.

<sup>4</sup> Publication sur le site du Radio Onusienne en RDC :

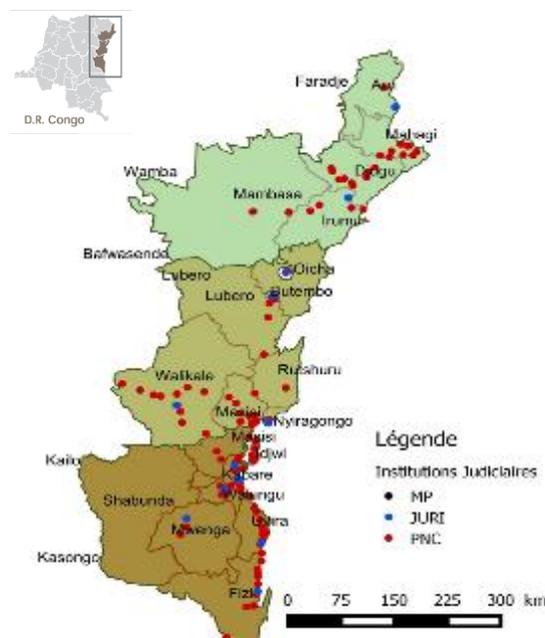
<https://www.radiookapi.net/2018/06/26/actualite/societe/rdc-5-000-cas-de-violences-sexuelles-portes-en-justice-par-le-programme>

## II. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à contribuer à réduire durablement la prévalence des violences sexuelles dans les provinces ciblées à l'Est, à savoir : le Nord Kivu, le Sud Kivu et l'Ituri.

Les objectifs spécifiques et les résultats attendus se déclinent comme suit :

1. Lutter contre l'impunité des auteurs de VSBG et renforcer l'accès à la justice pour au moins 3000 victimes de violences sexuelles et basées sur le genre (Composante 1 : mise en œuvre par le PNUD et BCNUDH) ;
2. Contribuer au changement des comportements en faveur de la prévention des violences sexuelles selon une approche genre, par le développement et la mise en œuvre d'une stratégie de communication au travers des initiatives conduites par les leaders communautaires et les milieux scolaires et universitaires des zones ciblées (Composante 2 : mise en œuvre par l'UNESCO) ;
3. Assurer la prise en charge médicale et l'accompagnement psychosociale d'au moins 15000 victimes de violences sexuelles (Composante 3 : mise en œuvre par le FNUAP) ;
4. Assurer la réinsertion socio-économique de 5000 personnes parmi lesquelles 1000 victimes mineures et l'autonomisation des femmes au sein de leurs communautés (Composante 4 : mise en œuvre par le PNUD) ;
5. Assurer la mise en place effective et l'opérationnalité des mécanismes de coordination prévus dans la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Sexuelles et celles basées sur le genre dans les provinces et territoires ciblés par le programme (Composante 5 : mise en œuvre par le Ministère du Genre, Enfant et Famille avec l'appui du PNUD et de FNUAP).



Les zones de mise en œuvre du programme TU.

## III. RESULTATS ATTENDUS

### a) RESULTAT ULTIME

Contribuer de manière significative et durable, à la réduction de la prévalence des violences sexuelles dans les provinces ciblées par le programme (Nord Kivu, Sud Kivu et Ituri).

### b) RESULTATS INTERMEDIAIRES

Quatre résultats intermédiaires étaient prévus, à savoir :

- 1) La réponse judiciaire aux besoins des victimes de violences sexuelles et basées sur le genre est améliorée et la lutte contre l'impunité renforcée dans 3 provinces de l'Est de la RDC.
- 2) Les leaders, les milieux universitaires et les communautés des zones ciblées adoptent des comportements en faveur de la prévention et de la dénonciation des VSBG, et véhiculent des valeurs respectueuses de l'intégrité physique et morale des femmes et des jeunes filles.
- 3) Les victimes de violences sexuelles et basées sur le genre ont accès à une gamme de services holistiques, répondant à leurs besoins (médical, psychosocial, juridique et de réinsertion / rescolarisation).
- 4) Le Ministère national du Genre, Enfant et Famille que les ministères provinciaux du Genre et de la justice sont dotés de capacités pour assurer la coordination, le suivi et l'évaluation des interventions en matière de lutte contre les V.S.

## **c) RESULTATS IMMEDIATS**

### **Composante 1 :**

1. Les victimes des VSBG ont recours au système judiciaire et aux agents de l'application de la loi pour bénéficier d'une protection juridique et judiciaire de qualité ;
2. Les populations plus vulnérables dans les provinces de l'Est : Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri sont sensibilisées en droits de l'homme et sur l'accès à des services juridiques ;
3. La Protection juridique et judiciaire de victimes de VSBG est effective dans les provinces ciblées, par la Police Judiciaire, les parquets et les cours et tribunaux ;
4. Le fonctionnement du système judiciaire est amélioré pour répondre aux exigences d'un procès juste et équitable.

### **Composante 2 :**

1. Des stratégies de communication institutionnelle et socio-culturelle pour le changement des comportements doublées de plans opérationnels sont élaborées et mis en œuvre par les vecteurs de changement identifiés ;
2. Les communautés locales connaissent et comprennent les droits des femmes, les violences basées sur le genre, et sont conscientes des mécanismes légaux et judiciaires en place pour leur protection ;
3. Les institutions universitaires contribuent, à travers de leurs activités académiques et de recherche, à la formation et information de l'opinion publique et politiques nationales dans le domaine du genre et de la protection juridique et judiciaire des droits des femmes ;
4. Les structures et les mécanismes participatifs pour la prévention et la protection contre les VSBG sont fonctionnels au niveau local, territorial et provincial.

### **Composante 3 :**

1. Les victimes de VSBG accèdent à la prise en charge médicale et psychosociale, et bénéficient de soins appropriés et de qualité ;
2. Les capacités d'au-moins 22 formations sanitaires ainsi que des 6 coordinations provinciales du PNSR et du PNSM sont renforcées pour assurer des services de qualité aux victimes de VSBG.

### **Composante 4 :**

1. Les femmes, les jeunes filles victimes de VSBG, et également des membres des communautés ciblées ont accès à une source de revenu durable et/ou à l'éducation facilitant leur réinsertion et autonomisation au sein des communautés ;
2. Les prises de décision au niveau familial, communautaire, local, territorial et provincial, tiennent compte d'une analyse de sensibilité au genre et de valorisation de la femme au sein de la société congolaise.

### **Composante 5 :**

1. Les autorités congolaises assurent la coordination, le suivi et l'évaluation des interventions en matière de lutte contre les violences sexuelles, y compris la collecte de données et le partage d'information ;
2. La réponse du Ministère du Genre et du Ministère de la Justice aux besoins de coordination de la lutte contre les VSBG au niveau national, provincial et territorial est effective et efficace dans les zones du programme.

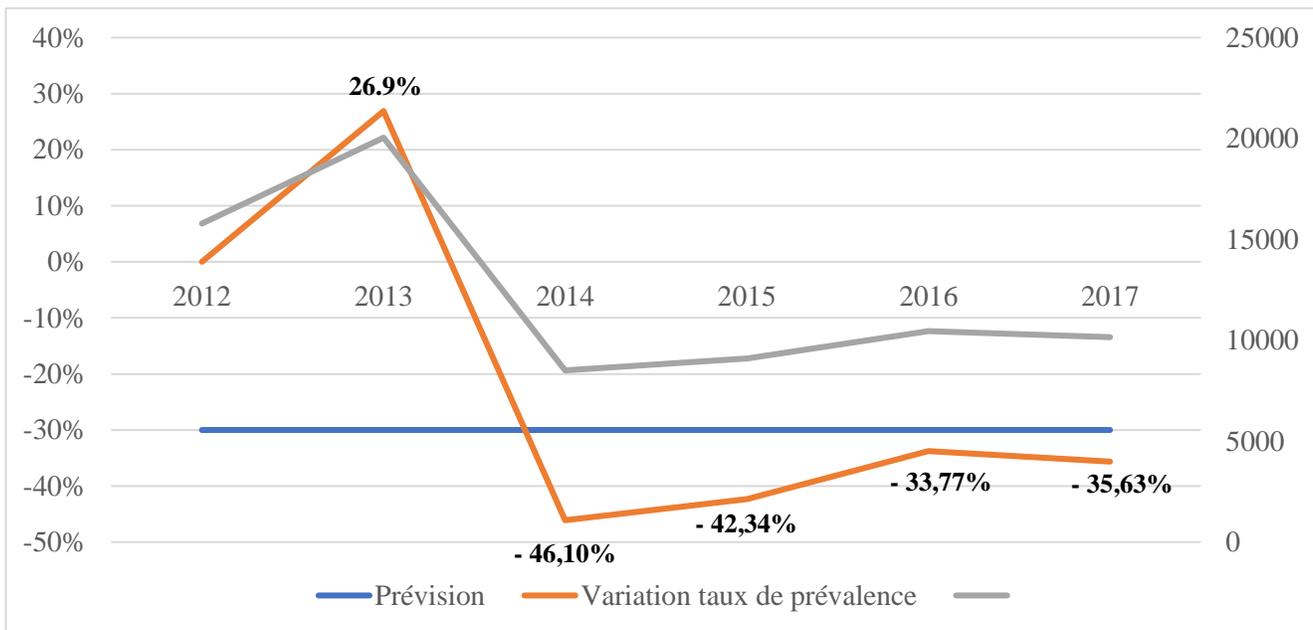
## IV. RESULTATS OBTENUS

### a) RAPPORT DESCRIPTIF DES RESULTATS

#### a.a.) RESULTAT ULTIME

Indicateur 1 : Taux de prévalence des violences sexuelles dans les zones d'interventions ciblées.

Le programme a permis de réduire la prévalence des violences sexuelles à 35,63% dans les zones d'intervention. En effet, sur 15.788 cas rapportés en 2012 dans les zones du programme, 10.162 cas ont été rapportés en 2017 (soit 5 626 cas de moins). Le taux de prévalence calculé par année a évolué de la manière suivante :



➤ **Indicateur 2 : Perception de la population sur l'ampleur des VSBG dans leurs communautés<sup>5</sup>.**

- La pratique des arrangements à l'amiable et du mariage précoce est progressivement en baisse.
- Les leaders communautaires des zones ciblées dénoncent de plus en plus les cas de violences sexuelles.
- L'ampleur des VSBG est globalement en baisse dans les zones post conflits. Les cas les plus dénoncés concernent le viol.

➤ **Indicateur 3 : Degré de satisfaction des victimes des VSBG prises en charge dans le cadre du programme.**

La moyenne du degré de satisfaction est estimée à 85,75% à l'issue de l'enquête de perception conduite par l'Institut National des Statistiques dans les zones de mise du programme. Cette enquête visait à obtenir l'appréciation des bénéficiaires directs du programme sur la qualité des appuis leur apportés dans le cadre de

<sup>5</sup> Rapport de l'enquête de perception sur l'ampleur des VSBG et sur la satisfaction des bénéficiaires par rapport à la prise en charge holistique du programme Tupinge Ubakaji menée par l'Institut National des Statistiques.

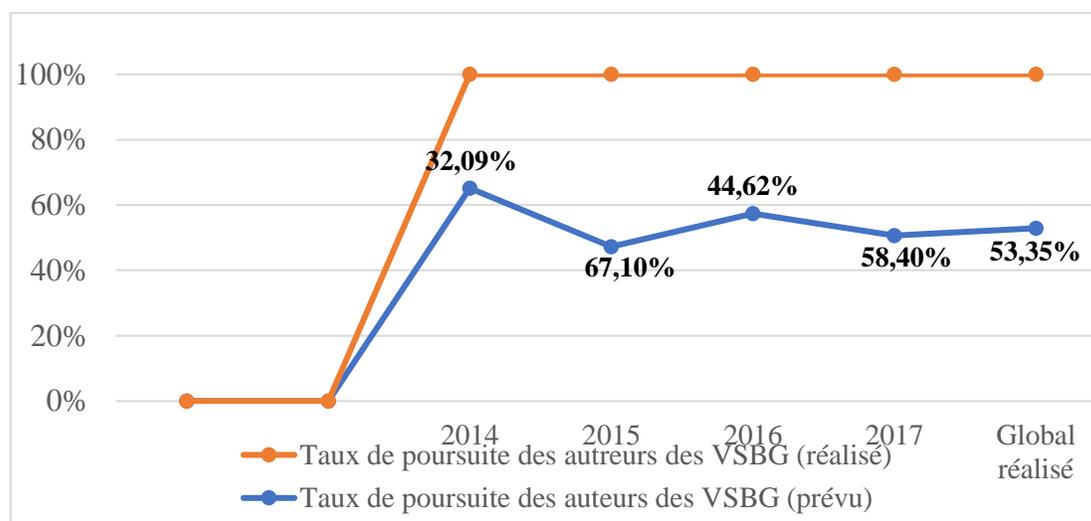
leur prise en charge holistique ainsi que la perception de la population sur l'ampleur et la tendance de l'évolution des violences sexuelles et basées sur le genre au sein de leurs communautés. Ainsi, 194 survivants des violences sexuelles bénéficiaires du programme ont été questionnés directement et 110 membres des communautés ont participé au focus group. La compilation et l'analyse de ces données collectées ont renseigné les informations suivantes :

- 70% des bénéficiaires directs "Très satisfaits ou satisfaits" de la plainte portée devant la justice dans le cadre de VSBG.
- 93% des bénéficiaires directs "Très satisfaits ou satisfaits" de la prise en charge médicale.
- 90% des bénéficiaires directs "Très satisfaits ou satisfaits" de la prise en charge psychosociale.
- 90% des bénéficiaires "Très satisfaits et satisfaits" du paquet de réinsertion reçu.

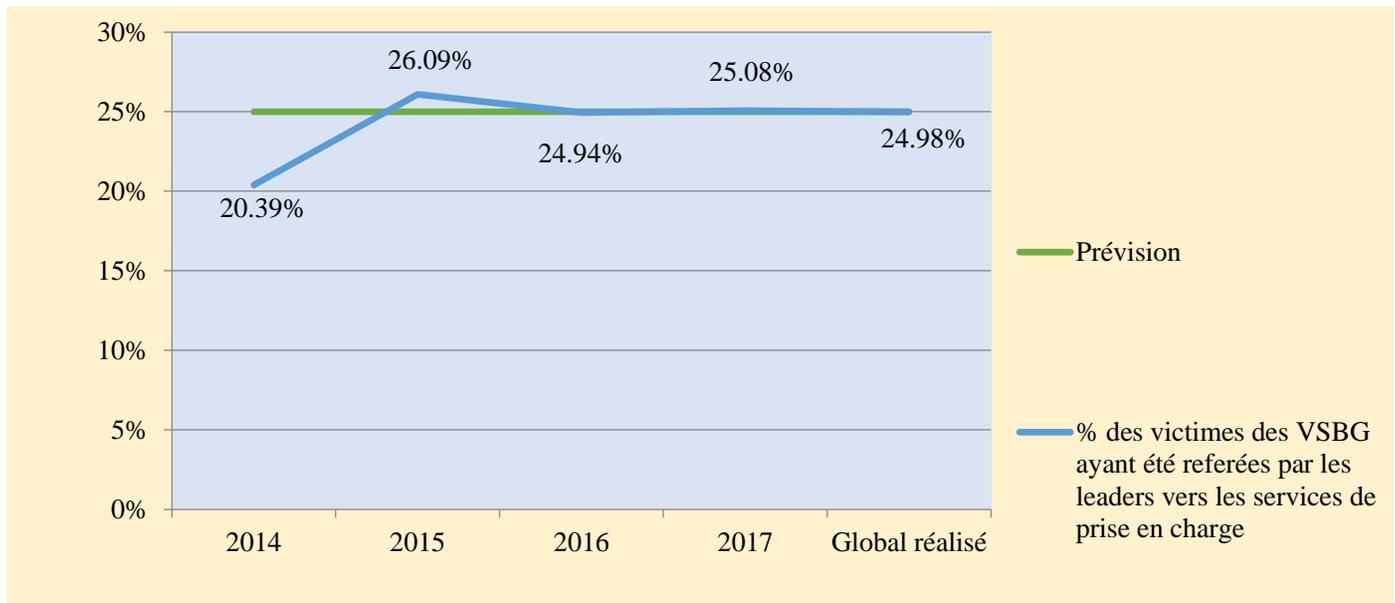
### a.b.) RESULTATS INTERMEDIAIRES

Les résultats suivants ont été obtenus :

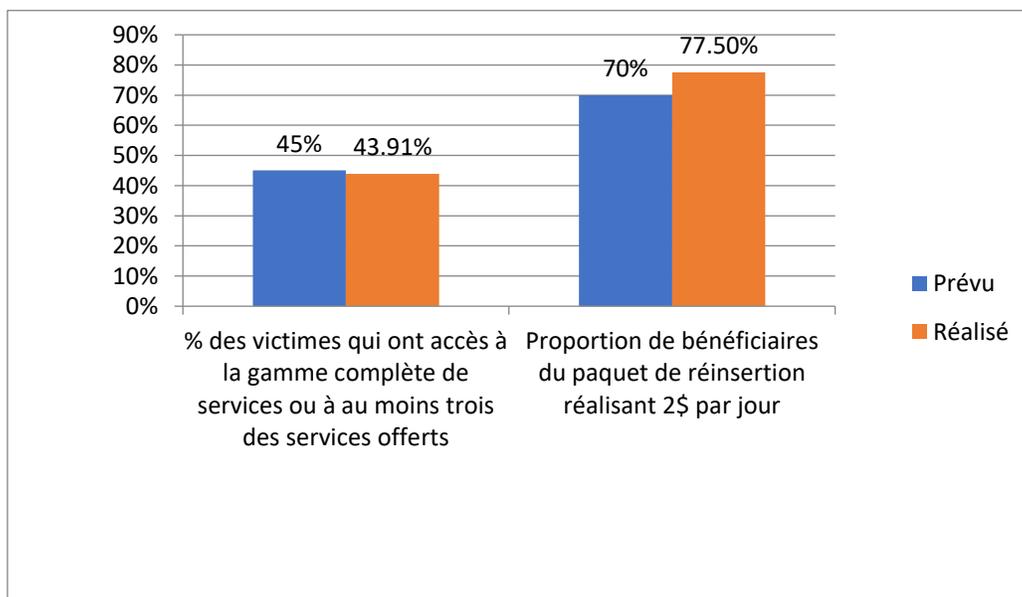
- 4987 cas (4914 femmes et 73 hommes) de violences sexuelles et basées sur le genre rapportés ont fait l'objet des poursuites judiciaires dans les zones du programme. Ces cas ont été portés en justice par toutes voies de saisine incluant les CJ et BCG.
- 53,35% de poursuites judiciaires des auteurs de VSBG a été noté. En effet, sur 4987 dossiers portés en justice, 2661 ont abouti aux décisions judiciaires. Le nombre insuffisant des juges dans certaines juridictions notamment en Ituri et au Sud-Kivu a fait que le rendement au niveau de la phase juridictionnelle soit faible par rapport à celui de la phase pré-juridictionnelle. Voici l'évolution du taux de poursuites judiciaires de 2014 à 2017 :



- 24,98% des victimes des VSBG ont été référées par les leaders communautaires vers les services de prise en charge (751 victimes sur 3006 référées en justice par les cliniques juridiques). En effet, l'information et la formation des leaders communautaires ont permis leur implication active dans le système de référencement des VVBG vers les services de prise en charge. Ci-dessous l'évolution par année de cet indicateur :



- 35 Institutions scolaires (27) et universitaires (8) ont intégré la dimension genre dans le curricula de formation. Le Recteur de l'UNIGOM étant président du Conseil des Universités du Nord-Kivu, a influencé les chefs des établissements universitaires du Nord-Kivu à intégrer le module genre, société et développement dans le curricula de formations.
- 43.91% % des victimes ont eu accès à la gamme complète de services ou à au moins trois des services offerts.
- 77.50% de bénéficiaires du paquet de réinsertion possède un revenu journalier dépassant le seuil de pauvreté (soit 2\$ par jour) à la fin du programme. En effet, sur l'ensemble de 3679 bénéficiaires appuyés en AGR, 2644 sont passées par la dernière évaluation socio-économique (soit 71,87 %). De ces 2644 bénéficiaires évalués, 2048 réalisent le revenu de 2\$ par jour.



- 7 structures sont fonctionnelles (1 ministère national, 6 ministères provinciaux : 2 en Ituri, 2 au Nord-Kivu et 2 au Sud-Kivu) au niveau national et provincial de coordination et assurent le suivi et évaluation des interventions du programme.

### a.c.) RESULTATS IMMEDIATS

#### Outcome 1 : Lutte contre l'impunité et renforcement de l'accès à la justice pour les victimes de violences sexuelles

Le programme a apporté un appui au fonctionnement des Institutions de la chaîne pénale dans les zones d'interventions à travers l'organisation des enquêtes judiciaires et des audiences foraines. En conséquence, la célérité dans le traitement des dossiers relatifs aux violences sexuelles et basées sur le genre a également été améliorée contribuant ainsi à renforcer l'offre de la justice au profit des victimes principalement des vulnérables. De ce fait, 4.987 cas de VSBG (H : 73 et F : 4.914) ont été portés en justice par toutes voies de saisine<sup>6</sup> à la fin du programme dont 2661 décisions judiciaires rendues. Les victimes de VSBG dont la plupart sont des personnes vulnérables, ont pu avoir accès à une prise en charge judiciaire de qualité, grâce à l'assistance juridique et judiciaire gratuite leur apportée de la part des avocats commis par les Barreaux et ceux rattachés aux Cliniques Juridiques appuyées, ainsi qu'aux mesures de protection physique. En conséquence, cela a eu un impact positif sur le taux cumulatif de rendement judiciaire qui est passé de **3,1%** (95 / 3.000) en 2014 à **88,7%** (2.661 / 3.000) à la fin du programme en 2018 par rapport à la cible globale.

#### *Output 1.1. : Les victimes de VSBG ont systématiquement recours au système judiciaire et aux agents de l'application de la loi pour bénéficier d'une protection juridique et judiciaire de qualité.*

Le programme a appuyé 15 cliniques juridiques durant la mise en œuvre du programme. Ces Cliniques juridiques appuyées par le PNUD<sup>7</sup> et le BCNUDH<sup>8</sup> ont accueilli **30.498** personnes (dont 74,4 % des femmes) pour besoin d'information et d'orientation juridique dans les trois provinces de mise en œuvre. La fréquentation des cliniques juridiques a sensiblement augmenté à la dernière année du programme, due entre autres à la forte mobilisation communautaire appuyée par les fonds du Programme VNU dont les résultats sont repris à l'output 1.2 ci-dessous.

Indicateurs	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Nombre de personnes ayant fréquenté les cliniques juridiques	708	4065	10091	15634	30498

Dans la mise en œuvre du programme, **3 006** victimes de VSBG dont **2 964** femmes ont été référées en justice par les cliniques juridiques et assistées par les avocats commis par les trois barreaux appuyés (Goma, Bukavu et Kisangani) ainsi que les avocats rattachés aux cliniques juridiques. Cet appui apporté aux BCG et aux cliniques juridiques pour l'assistance et le suivi judiciaire des cas portés en justice a abouti à **1 565** décisions judiciaires prononcées dont **80,9%** de condamnations, **18,72%** d'acquittements et **0,38%** de classements sans suite. Voici la répartition du nombre des dossiers référés en justice par les CJ par année :

Indicateurs	AGENCE	2014	2015	2016	2017	Total
	PNUD	85	228	617	628	1573

<sup>6</sup> Il s'agit des cliniques juridiques, de la police, du parquet ainsi que des cours et tribunaux.

<sup>7</sup> PNUD (8 C.J) : Nord-Kivu 3 C.J (Goma, Rutshuru et Beni) animées par les ONG GLHRP, DJF et Heal Africa, Sud-Kivu 2 C.J (Bukavu/Walungu et Luvungi) animées par les ONG LADAPS et FOMEKA et Ituri 3 CJ (Bunia/Nizi, Mungbalu, Mahagi/Aru) animées par les ONG Justice Plus et APAJI.

<sup>8</sup> BCNUDH (7 C.J) : Nord-Kivu 3 C.J (Mugunga, Kitshanga et Beni) animées par les ONG ASSODIP, DJF et GLHRP et au Sud-Kivu 4 C.J (Uvira, Walungu, Kamituga et Minova) animées par les ONG UCPDHO, DYFPAD, ACPD et CAMPS/ACAD.

Nbre des dossiers de VSBG référés en justice par les CJ et les BCG	BCNUDH	67	366	646	369	1433
<b>Total</b>		<b>152</b>	<b>594</b>	<b>1263</b>	<b>997</b>	<b>3006</b>
Nbre des dossiers de VSBG référés en justice par les CJ et les BCG et ayant abouti à une décision judiciaire	PNUD	4	38	171	526	758
	BCNUDH	21	185	298	168	653
<b>Total</b>		<b>25</b>	<b>223</b>	<b>469</b>	<b>694</b>	<b>1411</b>

Grâce au protocole de référencement et contre-référencement mis en place par le programme dans une approche holistique des interventions, facilitée par l'installation du One Stop Center dans certaines formations sanitaires, les services de prise en charge médicale et psychosociale ont référé **40%** des victimes vers les cliniques juridiques, la Police et les autres institutions judiciaires en ont référé **29%**, les leaders communautaires **25%**, les services de réinsertion ont référé **6%**.

**Output 1.2. : La population plus vulnérable dans l'Est des provinces, du Nord Sud Kivu et Ituri est sensibilisée en droits de l'homme et sur l'accès aux services juridiques.**

Le Programme a réalisé plusieurs campagnes de sensibilisation sur les droits de l'homme et l'accès aux services juridiques. Ainsi, sur une cible programmatique de **7 200, 15.990** personnes ont été sensibilisées parmi lesquelles **37,1%** de femmes, **25,8%** d'hommes, **20,9%** de filles et **16,2%** de garçons ; ce qui représente une performance de **222,08%**.

Il convient de noter que 64 volontaires communautaires et 35 animateurs des cliniques juridiques ; issus des zones d'interventions ciblées, ont été renforcés en capacité et font partie des membres du Conseil de Surveillance Communautaire ; lequel constitue un mécanisme d'alerte et de référencement des survivant-es vers les services de prise en charge holistique (médical/psychosocial/juridique et réinsertion). Cette approche d'utilisation notamment des jeunes et femmes issus de la communauté contribue significativement à briser le silence et à faire accroître la fréquentation des cliniques juridiques non mobiles.

Afin de consolider et pérenniser les acquis du Programme, les volontaires communautaires se sont structurés en une association dénommée « **Réseau National des Volontaires Communautaires** » RENAVC en sigle. Ce Réseau regroupe en son sein : les Volontaires communautaires, les Animateurs des Cliniques juridiques et quelques leaders communautaires impliqués dans la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre. Une cartographie des cliniques juridiques œuvrant dans les zones d'intervention a été actualisée et vulgarisée et cela permet le référencement des cas de VSBG pour une réponse appropriée. Pour faire bénéficier les victimes d'une prise en charge holistique, ces volontaires travaillent avec les autres structures de prise en charge. Un protocole de référencement et de contre référencement a été élaboré et est mis en œuvre.

**Output 1.3. : Les services juridiques sont accessibles pour la plupart de la population la plus vulnérable dans l'Est de la RDC grâce à l'établissement des cliniques juridiques mobiles.**

L'approche « clinique juridique mobile » utilisée à l'an 5 du Programme ; grâce au financement du Programme VNU, a permis à 2.298 personnes d'avoir accès aux services juridiques parmi lesquelles 314 (24% des femmes, 73% des filles et 3% des garçons) ont été accompagnées en justice par les avocats des barreaux et ceux commis aux cliniques juridiques mobiles. Le résultat obtenu représente une performance de 127, 67% par rapport à la cible prévisionnelle de 1.800 personnes devant bénéficier de l'accompagnement juridique et judiciaire devant les institutions de la chaîne pénale.

A la suite des matériels de sensibilisation produits et distribués lors des séances de sensibilisation, il a été noté une augmentation sensible du taux de fréquentation des cliniques juridiques. La population a banni l'élan

d'arrangement à l'amiable au profit de la saisine des institutions de la chaîne pénale grâce à l'assistance judiciaire des cliniques juridiques appuyées.

Au regard de ces résultats obtenus à la dernière année du programme, il s'est remarqué le renforcement de la confiance vis à vis des Cliniques Juridiques et de la chaîne pénale, et il a été noté l'intérêt de la population à participer aux activités de prévention en matière de VSBG dans leur communauté respective.

#### ***Output 1.4. : La protection juridique et judiciaire de victimes de VSBG est effective dans les territoires ciblés***

##### ***1.4.1. Le nombre de cas traités et/ou jugés par an par les institutions judiciaire est en augmentation.***

Pour une justice de qualité offerte aux victimes, le programme a procédé au renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs des institutions de la chaîne pénale à travers les différentes formations, l'appui aux enquêtes judiciaires et à la tenue des audiences y compris les foraines. Ces institutions ont été dotées de véhicules et matériel informatique ce qui leur a permis de mener des enquêtes et d'engager des poursuites judiciaires des cas relatifs aux violences sexuelles de manière indépendante.

Ces différents appuis fournis aux institutions judiciaires ont permis d'améliorer la réponse judiciaire notamment en termes de traitement des cas portés en justice dans les zones d'interventions du programme. Spécifiquement, le programme a appuyé cinq Tribunaux de Grande Instance<sup>9</sup>, sept Cellules spéciales de lutte contre les violences sexuelles des Parquets de Grande Instance<sup>10</sup> et vingt Escadrons de la police spécialisée dans la lutte contre les violences sexuelles (EPEPVS)<sup>11</sup>.

Au total, 19 enquêtes judiciaires ont été réalisées ; soit conjointement par les cellules du parquets et l'EPEPVS soit d'une manière séparée. En outre, en vue de rapprocher les justiciables de l'administration de la justice, le projet a appuyé l'organisation de **22** audiences foraines<sup>12</sup>. Les institutions judiciaires appuyées ont traité 4987 dossiers de VSBG portés en justice par toutes voies de saisine qui ont abouti à **2 661** décisions judiciaires parmi lesquelles **2 110** condamnations (**79,29%**), **516** acquittements (**19,39%**) et **35** classements sans suite (**1,32%**).

Voici la répartition, par année, des dossiers portés en justice par toutes voies de saisine dans les trois provinces de mise en œuvre :

<b>Indicateurs</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Total</b>
Nombre de dossiers portés en justice par toutes voies de saisine	296	778	1755	2158	4987
Nombre de dossiers portés en justice ayant fait l'objet de décision judiciaire	95	522	783	1269	2661

##### ***1.4.2. Les capacités des institutions à répondre à la demande de justice relative aux violences sexuelles sont renforcées.***

<sup>9</sup> Tribunaux de Grande Instance suivants : Goma et Beni au Nord-Kivu, Bukavu, Kamituga, Kavumu et Uvira au Sud-Kivu et Bunia en Ituri.

<sup>10</sup> Parquets de Grande Instance suivants : Goma et Beni au Nord-Kivu, Bukavu, Kamituga, Kavumu et Uvira au Sud-Kivu et Bunia en Ituri.

<sup>11</sup> Il s'agit des EPEPVS suivants : **Nord-Kivu** : Goma, Beni, Oicha et Kiwanja ; **Sud-Kivu** : Bukavu, Minova, Uvira, Walungu, Luvungi, Kaniola et Kamituga ; **Ituri** : Bunia, Aru, Ariwara, Mahagi, Djalasika, Mongbwalu, Komanda, Mambasa et Niania.

<sup>12</sup> La répartition des audiences foraines : 8 au Nord-Kivu, 9 en Ituri et 5 au Sud-Kivu.

Le programme a appuyé plusieurs séances de formation et recyclage des acteurs du système judiciaire de la manière que voici :

En 2015, l'école de police de Mugunga à Goma a diplômé 59 officiers de police judiciaire (52 hommes et 7 femmes) spécialisés dans la lutte contre les violences sexuelles avec l'appui du programme conjoint. Les officiers de police judiciaire ont été formés durant trois mois spécialement dans la lutte contre les violences sexuelles. Les apprenants provenant des trois provinces de mise en œuvre du programme, ont été recrutés sur concours et ont appris de nouvelles approches de qualification des infractions liées aux violences sexuelles et basées sur le genre. Ils ont été affectés à l'EPEPVS pour assurer la collecte des données, mener des enquêtes préliminaires et préparer des dossiers à transmettre à la justice. 26 Officiers de Police Judiciaire dont une femme, formés à Mugunga sur la répression des crimes de violences sexuelles ont été appuyés pour leur prestation de serment, leur habilitation et leur déploiement dans certains Unités EPEPVS<sup>13</sup>. La présence de ces OPJ sur terrain a permis aux victimes un accès rapproché aux services judiciaires et un intérêt accru pour la dénonciation des actes relatifs aux violences sexuelles.

Deux pools de formateurs OPJ de la PNC composés de 18 personnes dont 3 femmes du Nord et Sud Kivu ont été recyclés sur les connaissances et les techniques d'enquête par rapport à l'évolution juridique et législative dans la poursuite des faits relatifs aux violences sexuelles, en particulier ceux commis en période de conflit. Ces formateurs ont été déployés dans les écoles de formation de la police pour dispenser les matières relatives aux violences sexuelles.

Grâce à l'appui en formation fourni par le programme, 18 juges de Tribunaux de Grande Instance et de la Cour d'appel du Nord Kivu ont amélioré la qualité des décisions judiciaires rendues, concernant notamment le raisonnement judiciaire, la prise en compte de l'expertise médico légale et la protection des victimes et témoins dans le processus judiciaire. Pour le Premier Président du Nord Kivu, « *cette formation très pratique a permis de réunir les acteurs judiciaires congolais, les universitaires congolais du droit ainsi que l'expertise internationale des organisations comme PHR (Physicians for Human Right). A travers des échanges et des débats constructifs, les juges ont pu identifier eux-mêmes les lacunes dans leur pratique quotidienne et acquérir les outils nécessaires à partir de cette session afin d'offrir une justice de qualité* ».

Cinq missions d'inspections judiciaires et administratives ont été appuyées par le programme conjoint ciblant 89 magistrats, 135 agents, secrétariat des parquets inférieurs, environ 200 officiers de police judiciaire et 60 Commissariats de la police nationale. Cela a permis de faire avancer au moins 944 dossiers judiciaires de 2015 à 2017.

Dans une perspective de pérennisation des actions du Programme au sein des institutions judiciaires à répondre efficacement à la demande croissante de justice, des appuis matériels et logistiques ont été fournis, à savoir :

- 4 Jeep 4x4 Land cruiser au Parquet de Grande Instance d'Uvira au Sud Kivu, au Parquet de Grande Instance de Bunia en Ituri, au Tribunal de Grande Instance de Beni et à la Cour d'Appel du Nord Kivu.
- Un kit informatique composé des ordinateurs et imprimantes, des fournitures de bureau aux juridictions et offices des parquets.
- Dotation de 5 motos pour renforcer la fluidité administrative aux greffes des Tribunaux et Cour d'Appel, aux 5 Cellules des Parquets et aux antennes de l'EPEPVS. Ceci a permis de pallier la pratique par laquelle les huissiers et OPJ exigeaient aux victimes le paiement des frais de copies des documents ou de « transport » pour la notification des assignations et autres actes de justice.
- 03 bâtiments qui abritent l'EPEPVS parmi lesquels 2 au Sud Kivu (Bukavu et Kavumu en territoire de Kabare) et 1 bâtiment au Nord-Kivu (Kitchanga en territoire de Masisi) ont été construits et équipés.

---

<sup>13</sup> Le déploiement a été essentiellement orienté de l'Ituri dans les villes et localités suivants : Bunia, Aru, Ariwara, Mahagi, Djalasika, Mongbwalu, Komanda, Mambasa et Niania

- 01 bâtiment abritant la Cellule Spéciale de lutte contre les violences sexuelles du Parquet de Bunia a été réhabilité, équipé en meubles et est opérationnel.

***Output 1.5. : Le fonctionnement du système judiciaire est amélioré pour répondre aux exigences d'un procès juste et équitable.***

Afin d'améliorer la performance du système judiciaire, le programme a appuyé techniquement et financièrement la production et la publication des rapports annuels<sup>14</sup> de monitoring judiciaire, ayant fait état des forces et faiblesses du système judiciaire et ont permis d'apprécier le travail des acteurs judiciaires tant au niveau de la qualité (observation des procès/motivation des jugements, etc) qu'au niveau de la quantité (nombre des dossiers traités, jugements rendus, délais de traitement des dossiers et de prononcé de jugement, etc). Ces différents rapports validés par le Conseil Supérieur de la Magistrature, constituent un outil d'aide à la prise de décisions mis à la disposition des autorités Congolaises et acteurs judiciaires. Une base de données en ligne du monitoring judiciaire a été conçue et remise officiellement au Conseil Supérieur de la Magistrature.

Ainsi, les résultats ci-après ont été atteints durant la mise en œuvre du programme :

- **52 %** des décisions judiciaires rendues sur les VSBG respectent les 3 principes du procès équitable : le droit d'être jugé dans un délai raisonnable, le principe d'égalité des armes et le droit à la réparation pour préjudice subi. Les rapports signalent que ces droits n'ont pas été complètement respectés suite de :
  - ✓ Manque de moyens pour signifier les actes de procédure aux parties
  - ✓ Prononcé tardif des jugements
  - ✓ Lacunes dans la détermination des préjudices subies par les juges
  - ✓ Faible niveau de taxation des victimes
  - ✓ Insuffisance de moyens financiers des victimes pour faire exécuter les jugements
- **53,35%** de poursuites judiciaires des auteurs<sup>15</sup> de VSBG ont abouti aux décisions judiciaires (Rapport du nombre d'auteurs de VSBG traduits en justice comparé au nombre de plaintes portées en justice par les victimes),
- **66.66%** des mesures ont été prises par les autorités judiciaires au niveau national et provincial, à la suite de la publication des rapports de Monitoring judiciaire produits.

Ces résultats ont été obtenus grâce au partenariat conclu de 2014 à 2017 avec trois (3) universités de l'Est, à savoir : ULPGL au Nord Kivu, UCB au Sud Kivu et UNIBU en Ituri. Au total, 42 chercheurs universitaires<sup>16</sup> de la Faculté de Droit ont été mis à contribution pour réaliser périodiquement la collecte des données quantitatives des dossiers de violences sexuelles auprès de toutes les Institutions de la chaîne pénale (Police, Parquet, Cours et Tribunaux) dans les zones d'interventions du programme.

---

<sup>14</sup> Rapports : 2014, 2015-2016 et 2017

<sup>15</sup> Poursuites judiciaires des auteurs : C'est le rapport entre nombre d'auteurs traduits en justice comparé au nombre de plaintes portées en justice par les victimes de VSBG

<sup>16</sup> 15 personnes de l'ULPGL au Nord Kivu, 14 de l'UCB au Sud Kivu et 13 de l'UNIBU en Ituri.

Voici le tableau des recommandations clés des rapports de monitoring :

N°	RECOMMANDATION	RESPONSABLE	STATUT	ETAT DES LIEUX / OBSERVATION
1	Mettre en place une politique d'aide légale en faveur des indigents en particulier les femmes victimes des violences basées sur le genre.	Gouvernement	Non réalisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet de loi sur l'assistance judiciaire soumis à l'Assemblée Nationale en février 2016.</li> <li>Plaidoyer en cours auprès de la commission politique, administrative et judiciaire de l'assemblée nationale pour son adoption et sa promulgation.</li> </ul>
2	Rendre opérationnelles les institutions de formation du personnel judiciaire : une Ecole Nationale de la Magistrature, l'Ecole de Formation du Personnel Judiciaire.	Gouvernement	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ecole de formation des officiers de police judiciaire / OPJ (EFOPJ) mise en place et opérationnelle.</li> <li>Modules de formation relatif aux VBG élaborés et utilisés dans les écoles de formation de la police et de l'armée.</li> </ul>
3	Créer un fonds public d'indemnisation des victimes de violences sexuelles et de crimes internationaux ayant satisfait aux critères d'éligibilité fixés par le fonds.	Gouvernement	Non réalisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonds d'indemnisation créé en 2015 mais non alimenté.</li> <li>Plaidoyers en cours par les acteurs étatiques, la société civile et les PTF.</li> </ul>
4	Produire des registres harmonisés à mettre à la disposition des tous les commissariats et sous commissariats.	Gouvernement	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Registres harmonisés et mis à la disposition des commissariats et sous commissariats par le projet PARJ.</li> </ul>
5	Assurer la coordination dans les actions mises en œuvre (notamment en termes d'organisation des audiences foraines et de formations) par les différents acteurs du secteur.	Gouvernement	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cadres de concertation provinciaux statuant sur les VS et crimes graves mis en place et opérationnels.</li> <li>Cellules d'appui aux poursuites des dossiers relevant de la justice militaire mises en place et fonctionnelles.</li> </ul>
6	Mettre en place des cellules spécialisées au sein des parquets pour gérer les dossiers des VS.	Gouvernement et CSM	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cellules spéciales de lutte contre les violences sexuelles sont mises en place et opérationnelles (magistrats renforcés en capacité, dotés en équipements informatiques, matériel et fournitures de bureau).</li> </ul>
7	Renforcer le mécanisme de surveillance et de contrôle de la qualité du travail du personnel judiciaire (Juges/magistrats/ OPJ/greffiers/secrétaires).	Conseil supérieur de la Magistrature / Chefs des juridictions et offices	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Missions d'inspection des juridictions supérieures vers les juridictions inférieures.</li> </ul>
8	Assurer la formation initiale et continue du personnel judiciaire en matière de violences sexuelles et des crimes internationaux.	Conseil supérieure de la Magistrature	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation initiale et continue effective dans les provinces du programme Tupinge Ubakaji (Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri)</li> </ul>
9	Renforcer les mécanismes d'évaluation personnelle de chaque magistrat dans la gestion des dossiers particulièrement en ce qui concerne la durée de l'instruction et le respect du délai de prononcé.	Chefs des juridictions et offices	Partiellement réalisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation des visites ponctuelles de contrôle et d'inspection des magistrats grâce à l'appui des différents partenaires.</li> </ul>
10	Intensifier les formations visant à renforcer la capacité des avocats à exiger le respect des règles relatives à un procès équitable à toutes les phases de la procédure.	Barreaux	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formations des Avocats effectuées régulièrement par les barreaux grâce à l'appui des partenaires.</li> </ul>

11	Désigner régulièrement des Avocats pour assister les parties dans toutes les phases de la procédure, et cela dans le respect des droits des intéressés.	Barreaux	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Installation et opérationnalisation des BCG au sein des différents barreaux et mise en place des pools d'Avocats spécialisés dans le traitement des cas des VS et crimes graves pour l'accompagnement "pro deo" des victimes et présumés auteurs.</li> </ul>
12	S'assurer que les victimes des crimes internationaux obtiennent réparation à l'issue de tout procès.	Barreaux	Non réalisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas d'obtention systématique de réparation après le prononcé des jugements par suite des contraintes procédurales et financières des condamnés / victimes "indigents".</li> </ul>

**Outcome 2 : Changement des comportements en faveur de la prévention des violences sexuelles dans une approche genre par le développement et la mise en œuvre d'une stratégie de communication pour le changement de comportement.**

Cette composante a contribué au changement des comportements en faveur de la prévention des violences sexuelles et celles basées sur le genre dans une approche genre à travers le développement et la mise en œuvre d'une Stratégie de communication pour le changement de comportement. Il convient de préciser que cette composante a été la seule qui s'est étendue, en plus de trois provinces de l'Est, à deux autres provinces de l'Ouest à savoir, Kinshasa et Kwilu (ex. province du Bandundu). En effet, les VSBG existent tant dans les zones de conflits armés que sans conflits armés. Afin de contribuer à enrichir le débat et donner des orientations stratégiques, une base des données a été réalisée sur les perceptions, pratiques en lien avec les VSBG et la dynamique sociale autour des VSBG constituée à partir des données renseignées par des travaux de recherche et publications dans chacune des trois provinces de l'Est.

***Output 2.1. : Des stratégies de communication institutionnelle et socio culturelle pour le changement des comportements doublées de plans opérationnels de mise en œuvre sont élaborés et les leaders des administrations publiques et traditionnelles et les membres des secteurs universitaires et scolaires identifiés sont des vecteurs de changement dans la lutte contre les VSBG.***

Formés comme vecteurs de changement de comportement, les leaders communautaires et 60 chefs d'établissements universitaires, 60 étudiants, 75 enseignants de l'Enseignement Supérieur, Universitaire e de la Recherche Scientifique, 45 enseignants-inspecteurs du Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Initiation à la Nouvelle Citoyenneté et 162 élèves ont joué un rôle appréciable dans la promotion des techniques d'enseignement d'un cours sensible au genre en vue du développement des comportements favorables à la prévention et à la dénonciation des cas de VSBG en milieu scolaire. Ils ont aussi contribué à véhiculer des valeurs respectueuses de l'intégrité physique et morale des femmes et des jeunes filles dans leurs communautés.

Cinq (5) stratégies provinciales et une Stratégie nationale de Communication pour le Changement de Comportement assorties d'un plan opérationnel ont été produites et vulgarisées. Outre la validation en février 2016 de la Stratégie nationale (CCC), sous le leadership du Ministère National en charge du Genre, les autorités politico administratives et locales se sont investies dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan opérationnel des activités stratégiques de la CCC.

Les acteurs étatiques de 10 territoires et de cinq (5) provinces appuyées par le programme intègrent dans leurs plans de développement locaux les axes stratégiques de CCC. Cependant, d'autres acteurs mettent en œuvre et suivent progressivement les activités inscrites dans leurs plans de développement locaux. Par ailleurs, une initiative pertinente par territoire (10), université (8) et école secondaire (27) a été mise en place et conduite par les leaders des administrations publiques et traditionnelles ainsi que les membres des secteurs universitaires et scolaires formés.

Les initiatives pertinentes<sup>17</sup> basées sur les axes stratégiques de communication ont été conduites par 255 leaders communautaires et 120 membres du secteur universitaire et scolaire en faveur du changement de comportement pour la lutte contre les VSBG. Cela a permis une prise de conscience de plus en plus significative et une meilleure connaissance, au sein des communautés locales, des droits de femmes et de violences basées sur le genre. Cette prise de conscience s'est traduite par l'augmentation du taux de recours au système judiciaire.

La mise en place d'un cadre opérationnel d'interventions en CCC devant orienter les activités de toutes les composantes du programme dans les trois provinces de l'Est a renforcé le caractère holistique de la réponse contre les VSBG. De manière détaillée, voici les produits clés obtenus :

- *Le Gouvernement congolais dispose d'un **document de stratégie Nationale de communication pour le changement des comportements** en faveur de la prévention des VSBG doublée d'un plan opérationnel de mise en œuvre des activités stratégiques de CCC du programme pour les années (2015, 2016, 2017 et 2018). Elaborée de manière participative et validée par l'ensemble des acteurs comme cadre de référence pour toutes les interventions en lien avec le pilier prévention de la Stratégie Nationale de Lutte contre les VSBG en RDC ;*
- ***75 points focaux genre et responsables de l'administration publique** (25 au Nord Kivu, 25 au Sud Kivu et 25 en Ituri) ont été identifiés et formés sur les axes stratégiques de communication et les rôles d'un point focal genre au sein de son organisation en tant que vecteur de communication ;*
- ***215 leaders traditionnels** (70 au Nord Kivu, 75 au Sud Kivu et 70 en Ituri) ont été identifiés et formés sur les axes stratégiques de communication et les rôles d'un leader communautaire en tant que vecteur du changement de comportement au sein de sa communauté ;*
- ***75 leaders religieux** ont été identifiés et formés sur le genre, les VSBG, les axes stratégiques de communication et les rôles d'un leader religieux en tant que vecteur du changement de comportement au sein de sa communauté ;*
- ***75 chefs de famille** ont été identifiés et formés sur le genre, les VSBG, les axes stratégiques de communication et les rôles d'un leader religieux en tant que vecteur du changement de comportement au sein de la famille ;*
- ***75 enseignants de l'Enseignement Supérieur et Universitaire parmi lesquels 18 femmes** (25 pour chacune de trois provinces de l'Est) ont été identifiés et formés sur les techniques d'enseignement du module « genre, société et développement » ;*
- ***45 enseignants, et inspecteurs de l'EPS-INC dont 10 femmes** (15 au Nord Kivu, 15 au Sud Kivu et 15 en Ituri) sur le module « Éducation à la vie familiale ». Ces derniers constituent un noyau de formateurs des divisions provinciales de l'Éducation du Nord-Kivu, Sud-Kivu et de l'Ituri ;*
- ***75 prestataires des médias** (25 pour chacune de trois provinces de l'Est) ont été identifiés et formés sur les axes stratégiques de communication pour le changement de comportement et leurs rôles dans la prévention des VSBG à l'Est de la RDC ;*

---

<sup>17</sup> Causeries éducatives.

- **172 causeries éducatives sur l'approche CCC** ont été organisées parmi lesquelles 107 causeries organisées dans la communauté par les leaders communautaires et 65 par les étudiants au sein des Universités ciblées ;
- **105 acteurs parmi lesquels 60 prestataires des autres composantes du Programme Tupinge Ubakaji et 45 membres du groupe de travail prévention et protection des provinces du Nord et Sud Kivu ont été formés en matière de CCC, des VSBG, des axes stratégiques de CCC en vue de la réduction sensible des VSBG et d'une meilleure utilisation des outils pédagogiques de CCC ;**
- **Les connaissances des membres des clubs des élèves "Amis du genre" ont été améliorées en matière de genre et de CCC dans 26 écoles du Nord Kivu, Sud Kivu et l'Ituri ;**
- **Les acteurs territoriaux (étatiques et non étatiques) concernés par le programme ou non mènent des activités de prévention en matière des VSBG en tenant compte des quatre axes stratégiques proposés par la stratégie de CCC dans 5 provinces (Nord Kivu, Sud Kivu, Ituri, Kwilu et Kinshasa) et 10 territoires (Irumu, Djugu, Mambasa, Kalehe, Uvira Walungu Luvungi, Mahaghi, Aru, kwilu) ;**
- **27 fora de discussion et d'échanges d'expérience des femmes en matière de lutte contre les VSBG ont été organisés au Nord et Sud Kivu et en Ituri. Chaque forum réunissait plus au moins vingt personnes.**

Des actions de communication ont soutenu les volets de sensibilisation et de prévention du programme conjoint et ont renforcé la visibilité des autorités provinciales et nationales. Le programme conjoint a permis également d'assurer une communication avec un public plus large, notamment par le biais des émissions radios. Pour ce faire, les activités suivantes ont été organisées :

- **257 émissions radiodiffusées sur les médias locaux ont été animées en vue de faciliter l'accès des victimes à la justice. Pour la plupart, ces émissions ont porté sur les thèmes ci-après : les lois sur les violences sexuelles, la procédure à suivre en cas d'agressions sexuelles, la lutte contre le mariage précoce et le harcèlement sexuel, les violences perpétrées par des acteurs étatiques, etc. ;**
- **62 séances de sensibilisation ont déjà été organisées dans les trois provinces, ce qui a ouvert la voie à : (a) une reconnaissance et appropriation des séances de sensibilisation par des dirigeants locaux, qui ont de plus en plus demandé à ce que l'exercice soit répété dans d'autres villages placés sous leur autorité ; et (b) une reconnaissance des 3444 autorités, leaders d'opinion et membres de la communauté (194 femmes leaders) impliquées dans les activités de sensibilisation au sein des communautés locales, qui ont assumé leur rôle de bénéficiaires proactifs par le biais de multiples actions.**
- **24 séances d'alphabétisation juridique à l'intention des autorités et leaders communautaires ont permis à 2.495 personnes d'y participer dont 1.066 femmes et 1429 hommes. Parmi ces leaders communautaires, 60 % ont maîtrisé les notions dispensées à 75% à l'issue des tests administrés à la fin des formations.**
- **400 élèves (180 filles et 120 garçons) des écoles primaires et secondaires ainsi que 100 enseignant(e)s, encadreur(e)s et parents ont été sensibilisé(e)s sur la lutte contre les mariages précoces et forcés dans le cadre des 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes.**
- **26 séances de ciné-forum ont permis à 3.843 personnes (parmi lesquelles 2.250 femmes et 1.593 hommes) d'avoir accès à l'information et de comprendre leurs droits,**
- **Trois journées portes-ouvertes ont été organisées à Uvira dans la Province du Sud-Kivu pour sensibiliser les populations sur les violences sexuelles et celles basées sur le genre.**

**Output 2.2. : D'ici 2017, les services disponibles gratuits (médical, psychosocial, juridique et judiciaire et réinsertion socio-économique) sont connus et utilisés par les bénéficiaires.**

Il est important de noter que les activités de prévention ont été rendues possibles grâce à l'acquisition et la livraison du matériel de sensibilisation aux cliniques juridiques : les rétroprojecteurs, les écrans de projection,

les laptops et les mégaphones. Ceci a contribué à l'orientation de 24,98%<sup>18</sup> des victimes des VSBG par les leaders communautaires vers les structures de prise en charge médicale, psychosociale et de l'accompagnement juridique & judiciaire appuyées par le programme.

Ainsi, sur une cible globale de 60%, seulement 26,83% de survivants des violences sexuelles ont pu accéder à la prise en charge dans les délais de 72h, soit 3156 cas sur 11761 cas incidents survenus de 2014 à 2017. Cette faible performance est liée notamment à l'insuffisance d'informations sur la pertinence de PEC dans les 72h, l'éloignement des VVBG des structures de PEC, la honte et la stigmatisation des victimes.

***Output 2.3. : Les institutions universitaires contribuent, à travers leurs activités académiques et de recherche, à la formation et l'information de l'opinion publique et politique nationale dans le domaine du genre et de la protection juridique et judiciaire des droits des femmes.***

L'atteinte de ce résultat a été effective au travers des études et sondages menés par les universités dans le cadre du projet « Collecte des données sur la Consolidation de la Paix et la Reconstruction en RDC », CDCPR en sigle. Le projet CDCPR est développé à l'Est de la RDC par le PNUD en collaboration avec la MONUSCO (Section des Affaires Civiles), la Harvard Humanitarian Initiative et les Universités Congolaises de l'Est de la RDC dont l'ULPGL au Nord Kivu, l'UCB au Sud Kivu et l'UNIBU en Ituri.

Au total, 12 sondages trimestriels portant sur la justice, la sécurité et la paix ont été réalisés auprès de la population des territoires/provinces ciblés ; grâce au renforcement des capacités de 75 enquêteurs / chercheurs universitaires dans le domaine de la collecte des données, l'analyse et la formulation des questionnaires des sondages. Ces sondages ont permis de publier 12 rapports dont 4 rapports trimestriels par an. Ces sondages ont constitué un baromètre qui a permis d'améliorer et de réorienter les interventions du Programme sur base des perceptions de la population en matière de Justice et de Sécurité. Ils ont permis aussi de disposer des données de base pour la formulation des nouveaux projets/programmes. De manière générale, ces rapports renseignent que la perception de la population par rapport à la lutte contre les violences sexuelles par le système judiciaires est positive.

***En 2014 :***

- *Trois universités ont été identifiées (ULPGL au Nord Kivu, UCB au Sud Kivu et l'UNIBU en Ituri) pour effectuer des sondages des populations sur la justice, la paix et la sécurité en RDC.*
- *45 chercheurs universitaires ont été formés par la Harvard Humanitarian Initiative (HHI) sur les techniques de collecte des données, l'analyse et la publication des résultats des sondages des perceptions et attitudes des populations.*

***En 2015 :***

- *4 sondages ont été réalisés dans les zones d'interventions du programme TU.*
- *39% de la population des zones d'intervention du programme pense que la lutte contre les violences est une priorité du Gouvernement.*
- *La perception de la population en matière de lutte contre les violences sexuelles par le système judiciaire est positive et représente 50% chez les hommes et 42% chez les Femmes. Cette même perception sur la police représente 35% chez les hommes et 33% chez les femmes.*

***En 2016 :***

- *4 sondages ont été réalisés dans les zones d'interventions du programme TU.*
- *Plus de 13.500 personnes ont été interviewées sur différentes thématiques notamment la Justice, la lutte contre les violences sexuelles, la paix et la reconstruction.*
- *Sur le plan de la lutte contre les violences sexuelles : les efforts du Gouvernement sont positivement bien perçus. Mais ces initiatives comme le Bureau de la représentante spéciale du chef de l'Etat en matière de lutte contre les violences sexuelles (BRP) ainsi que la campagne « brisons le silence » restent très peu connus (seulement 15% de la population connaît le BRP et 17% avait entendu parler de la campagne « brisons le silence ») ;*
- *Sur le plan sécurité et élection : le risque des violences associées aux élections est perçu comme étant élevé et demeure stable dans le temps.*

<sup>18</sup> 751 victimes sur 3.006 victimes référées en justice par les CJ et les BCG.

**En 2017 :**

- Plus de 14.800 personnes (dont 50% de femmes) ont été interviewées sur différentes thématiques notamment la Justice, la lutte contre les violences sexuelles, la paix et la reconstruction.
- 36% des personnes (55,6% pour les hommes et 44,4% pour les femmes) jugent positivement les efforts du gouvernement dans la lutte contre les violences sexuelles. Dans l'ensemble de la population interrogée, 40% de tous les hommes affirment avoir confiance en l'action du gouvernement pour la lutte contre les violences sexuelles et seulement 32 % des femmes affirment la même chose. Donc les femmes sont moins satisfaites du système que les hommes : elles estiment que leurs attentes après les violences sexuelles ne sont pas souvent prises en compte par les décideurs. Ce pourcentage global est en chute par rapport aux données de 2015 et de 2016 (perte de confiance).  
*Le pourcentage des personnes jugeant positivement les efforts du système judiciaire et de la police dans la lutte contre les violences sexuelles est respectivement de 40% pour les hommes et 32% pour les femmes.*
- La perception des femmes, relativement mauvaise par rapport à celle des hommes, des actions du gouvernement et de ses partenaires suggère qu'il reste encore des défis à relever. Aussi, la relative mauvaise perception envers la justice n'est pas forcément liée à la partialité de la justice ni même à l'accès à la justice mais à d'autres éléments comme par exemple la protection des victimes lors des procès, leur stigmatisation ou le manque de résultats après le processus judiciaire.
- 87% de la population accepterait le retour dans leur ménage d'une personne victime de violences sexuelles ; mais moins lorsque la victime, à la suite des violences sexuelles, aurait eu une grossesse (81%), aurait été blessée ou aurait contracté une maladie (77%).

L'ensemble des rapports de sondage et d'enquêtes de perception produits, les cartes interactives ainsi que des informations concernant d'autres indicateurs sont diffusés au moyen du site [www.peacebuildingdata.org/drc](http://www.peacebuildingdata.org/drc)

**Output 2.4. : Les structures et les mécanismes participatifs pour la prévention et la protection contre les VBSG sont fonctionnels au niveau local, territorial et provincial**

A la suite de l'élaboration de la Stratégie Nationale de Communication pour le Changement de Comportement, le Programme a prévu de mettre en place les mécanismes innovant pour assurer la prévention des VBSG. Grâce aux fonds du Programme VNU, il a été installé un mécanisme de prévention dénommé Community Oversight Boards (COB) / Conseil de Surveillance Communautaire sous le format d'un système d'alerte précoce. Ce mécanisme à vocation purement communautaire fonctionne sous l'égide des volontaires communautaires.

Au courant de l'année 2017, neuf (9) Conseils de Surveillance Communautaire (COB)<sup>19</sup> ont été installés et fonctionnent comme réseau d'alerte et de signalement des cas de VBSG dans les communautés d'intervention du Programme. Ces Conseils œuvrent aux côtés des volontaires communautaires lors des séances de sensibilisation dans les zones de mise en œuvre du Programme et ils ont été renforcés en capacité sur le système de référencement et contre référencement. Les cas de VBSG signalés par les COB sont référés dans les cliniques juridiques pour un accompagnement juridique et judiciaire gratuit. Ainsi sur les 2298 personnes qui ont bénéficié d'une aide et assistance juridique, 7% (soit 160 cas) ont été référés par les COB.

**Outcome 3 : Assurer la prise en charge médicale et psychosociale des victimes des violences sexuelles, ainsi que quelques membres de leurs familles directement affectés.**

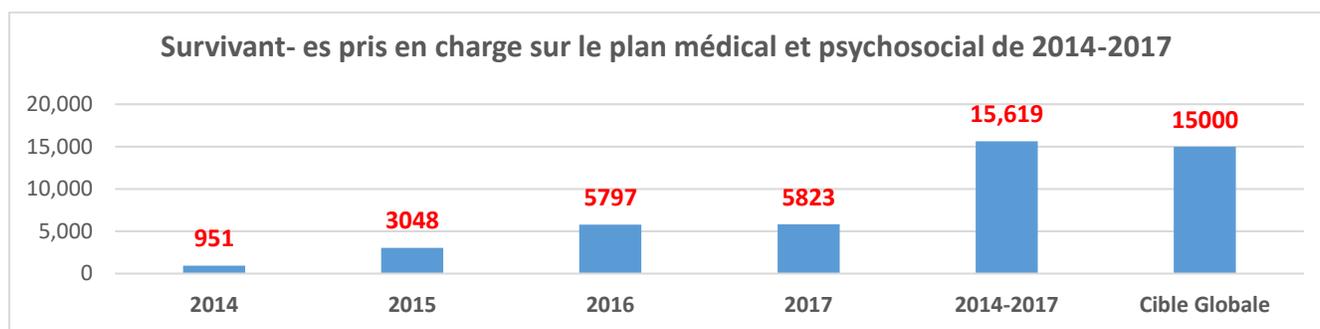
Le programme conjoint a aussi appuyé 23 formations sanitaires dans les trois provinces de mise en œuvre du programme. Les services de prise en charge psychosociale des victimes de VBSG ont été intégrés dans les structures sanitaires en 2015. Toutes les formations médicales ciblées (23) ont été dotées en matériels et médicaments essentiels dont les kits de traitement post viol, moyens de fonctionnement ainsi qu'en fournitures

<sup>19</sup> Les 9 mécanismes innovant sont repartis comme suit : 3 au Nord-Kivu : Beni/ Rutshuru/ Goma, 2 au Sud-Kivu : Luvungi et Walungu et 4 en Ituri (Bunia, Mongbwalu, Aru et Mahagi).

de bureau en vue d'assurer une prise en charge médicale et psychosociale de qualité aux survivant-es. Afin de développer et soutenir les activités de sensibilisation et de promotion des services de santé, les prestataires des 23 formations sanitaires ont été formés sur la gestion clinique ainsi que sur la prise en charge psychosociale des survivants de violences sexuelles et basées sur le genre.

A la fin du programme, 15 619 survivant-es de VSBG parmi lesquels 15 437 femmes et **182** hommes sur une cible de **15 000** prévue, ont été pris en charge, soit une performance de **104,13%**. Cette meilleure performance a été obtenue grâce à l'intégration des services de prise en charge psychosociale au sein des formations sanitaires, l'amélioration du système de référencement, la disponibilité et la gratuité des services ainsi qu'à la réalisation des missions conjointes de suivi et de supervision avec le PNSR et le PNSM.

Ci-dessous, les progrès accomplis de 2014 à 2017 :



**Output 3.1. : D'ici 2017, au moins 15000 victimes de VBSG accèdent à la prise en charge médicale et psychosociale, ainsi que quelques membres de leurs familles directement affectés.**

**15 619** survivant-es parmi lesquels **15 437** femmes et **182** hommes ont eu accès à la prise en charge médicale et psychosociale à travers les formations sanitaires (FOSA) appuyées. Afin de s'assurer que les bénéficiaires ont effectivement accès aux soins appropriés et de qualité, le programme a appuyé plusieurs missions de suivi et de supervision de FOSA. Celles-ci ont été réalisées par les partenaires opérationnels étatiques et non étatiques suivants : les Divisions provinciales de la santé (PNSR et PNSM) du Nord-Kivu, Sud-Kivu et l'Ituri et la Caritas Congo, à travers la Caritas Développement Goma (CADEGO) et le Bureau Diocésain des Œuvres Médicales (BDOM) / Butembo - Beni au Nord-Kivu, APSME au Sud-Kivu et BDOM Bunia en Ituri.

#### Analyse du résultat :

- **98,83 %** des survivants sont de sexe féminin.
- **66,28 % des survivant(e)s sont des personnes âgées de moins de 18 ans.** Comme en 2015 et 2016, l'Ituri est en tête (95,74%) suivi du Nord-Kivu (61,64%) et de Sud-Kivu (48,46%).
- **3 156** sur **11 761** survivant-es (exclus les anciens cas<sup>20</sup> et les cas de grossesses déclarées liées au viol), soit 26,83%, ont été pris en charge dans les 72 heures pour les soins de leurs blessures, prévention du VIH et des grossesses non désirées ainsi que le traitement de certaines infections sexuellement transmissibles. Aussi, ont-ils bénéficié des différents types de services de santé mentale et de soutien psychosocial. L'amélioration des connaissances de la population sur l'importance de la prise en charge dans les délais requis s'avère nécessaire ;

<sup>20</sup> Anciens cas : survivant-e-s précédemment pris-e-s en charge mais qui continuent à fréquenter les services pour le suivi. Ces survivant-e-s ne sont plus éligibles à la prophylaxie post exposition (PEP), mais reçoivent d'autres types de prise en charge (traitement IST et blessures, gestion grossesses, accompagnement psychosocial, etc.).

- **4 403** survivantes porteuses des grossesses déclarées liées au viol ont été prises en charge, soit **31,85%** de **13 820** filles et femmes en âge de procréer (15-49 ans). Les survivantes porteuses de grossesses à haut risque ainsi que leurs nouveau-nés ont bénéficié des soins obstétricaux et néonataux d'urgence.
- **142** fistules (obstétricales et traumatiques), ont été réparées à Goma ;
- **115** survivant-e-s (**1,97%**) ont été testés séropositifs et orientés vers les services/programmes de prise en charge de personnes vivant avec le VIH/SIDA. Il convient de signaler qu'il n'est pas aisé de faire une corrélation entre acte de viol et infection à VIH en raison du fait que les statuts sérologiques de l'auteur et de la victime ne sont pas connus d'avance.
- Concernant le type de VSBG, le plus notifié est le viol (**56,29%** de tous les cas pris en cas charge), suivi notamment de mariage forcé (**19%**) et de tentative de viol (**8%**).

Sur le plan psychosocial, les prestataires de services ont utilisé le counseling individuel, collectif ou en groupe, familial, les médiations familiales et communautaires, la thérapie familiale et celle de couple, les visites à domicile, la sensibilisation thérapeutique, le psychoéducation (dédramatisation et résilience), l'intervision, etc.

***Output 3.2. : D'ici 2017, les capacités d'au moins 22 formations sanitaires ainsi que des 6 coordinations provinciales du PNSR et du PNSM sont renforcées pour assurer des services de qualité aux survivants de VSBG.***

Les coordinations provinciales du PNSR et du PNSM de l'Ituri, du Nord Kivu et du Sud Kivu ont bénéficié des équipements informatiques, des moyens de fonctionnement afin d'assurer efficacement le suivi et la supervision des interventions. 23 formations sanitaires ont été appuyées par le programme. Deux formations sanitaires (Hôpital de Kyeshero à Goma et HGR de Bunia) ont reçu des ambulances et 4 autres (HGR de Beni, Centre Hospitalier Gesom à Goma, HGR de Walungu et HGR de Kamituga) ont bénéficié des appuis du projet pour le fonctionnement des cliniques mobiles afin d'assurer les services avancés en faveur des survivant-es des violences sexuelles et basées sur le genre.

Lors de la mise de l'approche holistique à travers le protocole de référencement et contre référencement, il a été développé une idée de mettre ensemble tous les services de prise en charge sous l'appellation de « **One Stop Center** », en sigle OSC. Un OSC permet de manière spécifique à rapprocher les services de prise en charge et à assurer la protection efficace des victimes. Ainsi, le programme a expérimenté cette approche en mettant en place six « One Stop Center » dans les structures médicales<sup>21</sup> de trois provinces d'intervention.

Ces OSC ont offert au programme les avantages suivants :

- La proximité des services de prise en charge qui permet un accès facile et une prise en charge holistique des survivant-es.
- La traçabilité des victimes qui entrent dans le circuit de prise en charge.
- La réduction du nombre de déperdition de victimes qui disparaissaient sans avoir bénéficié de la gamme complète de services disponibles.
- La cohérence dans le rapportage des données relatives aux VSBG.
- La meilleure connaissance des services disponibles par la population.
- Le resserrement des liens entre acteurs et intervenants.
- Le renforcement des échanges sociaux entre bénéficiaires.

<sup>21</sup> La localisation des OSC : 4 au Nord Kivu à CH Gesom, à l'HGR Kyeshero, à l'HGR de Beni et l'HGR d'Oicha I, 1 au Sud Kivu à l'HGR de Walungu et 1 en Ituri à l'HGR d'Aru.

## **Outcome 4 : Réinsérer socio économiquement les victimes de VSBG et autonomiser les femmes au sein de leurs communautés**

En début du programme conjoint les femmes et les victimes de VSBG ont été dotées d'une source régulière de revenu et des moyens de subsistance durables facilitant leur autonomisation au sein des communautés.

Pour assurer une prise en charge holistique, le programme avait redéfini sa stratégie de réinsertion en l'orientant sur les victimes des violences sexuelles (adultes et mineures) ayant bénéficié d'au-moins deux services de prise en charge et à quelques vulnérables membres des communautés afin d'éviter la stigmatisation des survivant-e-s des VSBG. Lors du profilage des premiers groupes des survivant-es référés par les autres volets de prise en charge, la composante Réinsertion s'est rendu compte qu'il y avait parmi eux un nombre important (plus de 30%) des mineures dont le besoin de réinsertion était la rescolarisation. La stratégie a dû être réajustée à mi-parcours pour assurer la rescolarisation des survivant-es mineurs et l'appui en AGR à leurs parents. L'appui en réinsertion a ainsi porté sur deux volets clés, à savoir l'appui au développement des activités génératrices de revenus (AGR) pour les survivant-e-s majeurs et parents des mineurs et la rescolarisation des survivant-es mineur-es.

Concernant le premier volet, sur une cible de personnes adultes prévues à appuyer en réinsertion socio-économique, **3 679** ont bénéficié des kits AGR et accompagnés dans le développement de leurs activités économiques. Ce qui représente une performance de **91.98%**. Quant au deuxième volet, sur une cible de **1 000** mineur-es à réinsérer, le Programme a appuyé d'une part la réinsertion scolaire de **876** mineures survivantes des VSBG et d'autre part ; la formation en métiers pour **207** autres mineur-es.

Globalement, en dépit du contexte difficile et des contraintes opérationnelles, à la fin du programme, **4762** bénéficiaires ont été appuyés en réinsertion sur une cible programmatique de 5000. Ce qui représente une performance globale de **95.24%**. L'écart se justifie par l'insuffisance des ressources financières due notamment à la dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain.

***Output 4.1 : Les femmes, les jeunes filles victimes de VSBG, et également des membres des communautés ciblées ont accès à une source de revenu durable et/ou à l'éducation facilitant leur autonomisation et réinsertion au sein des communautés.***

- a. **3679 personnes** (dont 3565 femmes et 114 hommes) ont bénéficié de kits de réinsertion **et ont reçu un accompagnement technique nécessaire qui a contribué au développement de leurs activités économiques dans les filières suivantes** : la transformation agro-alimentaire, la boulangerie et pâtisserie, la tannerie, la maroquinerie, la Savonnerie, la pêche, le petit élevage, l'apiculture, l'agriculture, la fabrication et la commercialisation des foyers améliorés, le petit commerce (vente des denrées alimentaires, friperie,...), les métiers et la vente des services.

Pour assurer la qualité de l'appui accordé le programme a organisé deux évaluations socioéconomiques dont les résultats renseignent ce qui suit :

**En 2016**, une première évaluation socio-économique a été effectuée auprès de 1079 bénéficiaires des AGR, avait permis de noter ce qui suit :

**Evolution du capital investi :**

*77.48% des AGR évaluées connaissent une progression de leurs capitaux investis ; 9.64% ont des capitaux stables tandis que 12,88 % des AGR ont connu une régression de leurs capitaux. Le taux de progression moyen du capital investi a été évalué à 53.55 %, mais varie d'une province à une autre (NK : 46,64%, SK : 67,11% et Ituri : 45,69%).*

**Revenu moyen journalier réalisé par les bénéficiaires des AGR :**

*90,27 % des bénéficiaires réalisent un revenu journalier minimum de 1\$ à partir des AGR exercées. Et parmi eux, 73,31% dépassent un revenu de 1.5\$ par jour, 52.64% dépassent un revenu de 2\$ par jour.*

Les bénéficiaires du Programme n'ont pas manqué d'exprimer leur satisfaction du fait que les revenus issus de leurs AGR leur ont permis, au-delà de réinvestir dans une deuxième activité économique (élevage, agriculture, métier...), de pouvoir :

- *Améliorer leur habitat (remplacement de toiture en chaume par des tôles métalliques, construction des latrines et ou achat des matériaux de construction, etc.) ;*
- *Se payer des habits, matelas, couvertures, drap de lit et/ou quelques ustensiles de cuisine ;*
- *Se doter d'autres biens matériels (téléphone, radio, vélo pour le transport des marchandises,) ;*
- *Payer les frais de scolarité et les soins de santé de leurs dépendants ;*
- *Se procurer / améliorer la ration alimentaire (quantité et qualité de repas) ;*

**En 2017**, sur l'ensemble de 3679 bénéficiaires appuyés en AGRs, une évaluation socioéconomique finale a été conduite auprès de 2644 bénéficiaires (soit 71,87%). Elle a mis en évidence que 2048 réalisent le revenu moyen journalier de 2\$ ; ce qui représente 77,45% de l'échantillon évalué. Cependant, faudra-t-il souligner que 1035 autres bénéficiaires des AGRs (soit 28,13%) n'ont pas été évalués pour raisons (i) d'insécurité rendant difficile la localisation de 569 AGRs situées dans les zones de Oicha et Mweso au Nord-Kivu et Kamituga au Sud-Kivu et (ii) de la non maturation de 466 AGRs appuyées au dernier trimestre de l'année 2017.

**b. 1645 personnes (31 hommes et 1614 femmes) ont bénéficié du programme d'alphabétisation fonctionnelle au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et en Ituri.**

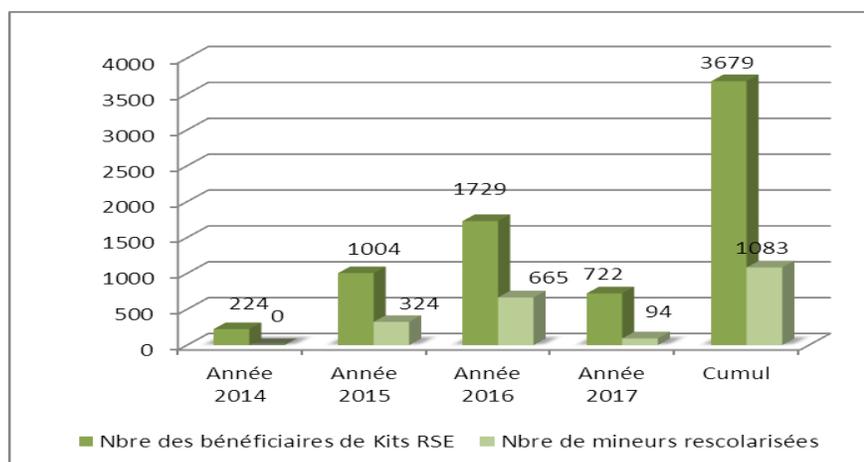
Le programme TU a permis aux bénéficiaires de la réinsertion de savoir lire, écrire et calculer. Ainsi, ce programme d'alphabétisation fonctionnelle a renforcé leur capacité et leur a facilité une gestion efficace de leurs activités. Des récits rapportés par les femmes impliquées dans ces activités rendent compte de leur état de satisfaction en raison des changements dont elles sont le témoin dans leur vie.

- ***En 2014** au Sud Kivu, 120 femmes appuyées et exerçant les Activités Génératrices de Revenu (AGR) grâce à un fonds de roulement reçu du programme conjoint, ont été renforcées en capacité sur l'alphabétisation.*
- ***En 2016**, 1010 personnes (dont 19 hommes) ont bénéficié de l'alphabétisation fonctionnelle au Sud-Kivu et en Ituri. Grâce à cette activité, les bénéficiaires ont acquis des connaissances requises qui leur ont permis de mieux gérer leurs AGR facilitant ainsi leur autonomisation et réinsertion au sein des communautés.*
- ***En 2017**, 515 personnes (503 femmes parmi lesquelles 405 survivantes des VSBG et 12 hommes) ont bénéficié du programme d'alphabétisation fonctionnelle au Sud-Kivu et en Ituri.*

**c. 876 survivant-es mineures parmi lequel-les 22 garçons et 854 filles ont été réinséré-es dans le système éducatif classique pendant les années scolaires 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018. Et 207 ont été formé-e-s en métiers.**

**En 2016**, Dans le cadre de la continuité de l'année scolaire 2015-2016, le programme a maintenu le suivi scolaire de 324 élèves. Le taux de réussite a été de 88,58% (soit 287 réussites parmi lesquelles huit (08) lauréats des examens d'état/fin de cycle secondaire et 20 lauréats de fin de cycle d'études primaire.

**En 2017**, les ONG partenaires de mise en œuvre ont assuré le suivi scolaire de 553 mineurs rescolarisés pour l'année scolaire 2016 – 2017, Le taux de réussite a été de 85,71%. Dans l'ensemble 23 élèves sur 26 ont décroché leurs diplômes d'Etat (Baccalauréat) et 43 élèves sur 46 ont obtenu le Certificat de fin d'études primaires.



**Output 4.2 : Les prises de décision au niveau familial, communautaire, local, territorial et provincial, tiennent compte d'une analyse de sensibilité au genre et de valorisation de la femme au sein de la société congolaise.**

Dans le but d'améliorer la prise de décision de la femme au sein de sa communauté, le programme a travaillé au niveau des provinces et des territoires sur deux volets : 1) l'élaboration de plan communautaire visant à prévenir et lutter contre les violences sexuelles et basées sur le genre et 2) les sensibilisations sur l'approche de la masculinité positive, la promotion du rôle de la femme et à la participation de la femme dans les instances de prise de décision à différents niveaux au sein de la communauté. Pour ce faire :

- 70% des survivantes interviewées<sup>22</sup> ont déclaré avoir une certaine considération dans la communauté et participent dans la prise de décision au niveau familial ; grâce à la sensibilisation de leurs époux et leaders sur la masculinité positive mais également du fait qu'elles ont été rendues autonomes.
- 10 plans d'actions communautaires sensibles au genre ont été élaborés à travers 4 foras tenus au niveau des territoires des provinces couvertes par le programme TU et regroupant 199 membres de la communauté, les leaders communautaires, sociaux, territoriaux et locaux. Ces plans reprennent des actions concrètes à mener pour prévenir ou limiter les cas de violences faites aux femmes.
- L'appui aux radios communautaires (4 au Nord-Kivu, 5 en Ituri, 2 au Sud-Kivu) pour la diffusion des émissions sur le genre, le leadership féminin et autonomisation de la femme. Les émissions genre ont été produites en intégrant les orientations de la stratégie de communication pour le changement de comportement produite par la composante 2.

<sup>22</sup> Cfr rapport de l'enquête de perception des survivant-es sur l'ampleur des VBG et leur degré de satisfaction aux services offerts

- Dans le cadre de la prévention et de la promotion du leadership féminin, des structures de concertation ont été mises en place : sept (7) clubs genre, 4 noyaux de leaders en territoire de Beni, 2 structures « Wababa hai » et les Hommes engagés en faveur de la promotion du genre au Nord-Kivu. Ces clubs organisent des séances de sensibilisation, le suivi de la mise en œuvre et la pérennisation des acquis des différentes formations organisées au sein des communautés. Le taux de participation des femmes au sein de ces structures est de 52.5% (soit 42 femmes sur 80 membres des Clubs genres) et 80% pour les structures mises en place au Nord-Kivu.

Afin de soutenir les efforts du Gouvernement Congolais et dans le souci de rehausser le niveau de représentation des femmes dans les instances de prise de décision au niveau local, territorial et provincial, le programme a initié des réflexions et analyses approfondies avec les divisions provinciales du Genre sur les causes et facteurs favorisant la sous-représentation des femmes dans les instances décisionnelles ainsi que les stratégies pour améliorer le rôle et la place de la femme en famille, dans la communauté et au sein des institutions. Pour lutter contre les violences faites à la femme et promouvoir ses droits humains et sa participation dans la prise de décision, puisque la RDC possède la loi sur la parité, de la loi sur les violences sexuelles et la loi portant protection de l'enfant, le Programme a appuyé les actions suivantes :

#### En Ituri :

- Neuf mesures proposées (sept arrêtés et deux édits) pour améliorer la représentativité des femmes au sein des instances décisionnelles
- Mise en place par le Ministère Provincial du Genre de d'une Commission technique qui travaille depuis le mois de décembre 2017 à la rédaction des projets d'édits et arrêtés pour améliorer la représentation de la femme au sein des instances de décision dans la Province.

#### Au Nord-Kivu :

- Un plan d'action provincial a été produit et validé pour guider des actions visant un meilleur accès de la femme à la prise de décision en famille, dans la communauté et au sein des institutions ;
- Un édit est en préparation au niveau de l'Assemblée provinciale afin d'améliorer l'accès et le niveau de représentation de la femme aux instances de prise de décision.
- Poursuite des activités de deux (2) structures d'activistes pour la masculinité positive « Wababa hai »<sup>1</sup> et les Hommes engagés en faveur de la promotion du genre au Nord-Kivu (CCP Mugunga et Beni). A travers ces activités, les hommes et les femmes ont été sensibilisés sur l'approche de la masculinité positive et des couples affirment qu'à l'issue de ces sessions de formation, les hommes et les femmes discutent amplement sur les questions touchant la décision sur la sexualité au sein de ces derniers.

#### Au Sud-Kivu :

- Renforcement des capacités de cinq (5) clubs genre sur les techniques de sensibilisations et sur la CCC. Au total 2263 personnes (leaders locaux, enseignants, élèves, étudiants, policiers et militaires ainsi que d'autres membres de la communauté) touchées par les campagnes de sensibilisation menées au Sud Kivu ;
- Le taux de participation des femmes au sein de ces structures est de 52.5% (soit 42 femmes sur 80 membres des Clubs genres) et 80% pour les structures mises en place au Nord-Kivu.

### **Outcome 5 : Coordination, suivi et évaluation des interventions en matière de lutte contre les violences sexuelles, y compris la collecte de données et le partage d'informations.**

**Output 5.1. Les autorités congolaises assurent la coordination, le suivi et l'évaluation des interventions en matière de lutte contre les violences sexuelles, y compris la collecte de données et le partage d'information.**

Le Ministère du Genre, Enfant et Famille (MGEF) assure la coordination, le suivi et l'évaluation des interventions en matière de lutte contre les VSBG y compris la collecte de données et le partage d'information.

Au niveau provincial, les ministères provinciaux et les divisions provinciales (du genre et de la justice) ont reçu des appuis qui leur ont permis d'assurer progressivement la coordination des interventions.

Le projet a appuyé le renforcement de l'opérationnalisation d'une base des données relative aux violences sexuelles et basées sur le genre, gérée par le Ministère du Genre, Enfant et Famille (MGEF) au niveau national et par les Divisions provinciales du Genre, Enfant et Famille au niveau provincial.

L'appui fourni par le programme conjoint a permis de renforcer les capacités des 180 agents de l'Etat et acteurs issus des ONG chargées de la collecte de données en provinces sur l'utilisation des outils harmonisés de collecte de données sur les VSBG, le suivi de la collecte des données, et la mise à jour régulière de la base de données en ligne installée dans quatre institutions étatiques (Ministère national et Divisions provinciales du Genre du Nord Kivu, Sud Kivu et Ituri). Les 180 acteurs comprennent 56 agents de l'État parmi lesquels 25 femmes, et 124 acteurs d'ONG dont 55 femmes.

Outre la formation des agents et acteurs, l'appui a consisté en :

- La reproduction et la distribution des fiches de collecte de données ;
- La dotation des divisions et services genre dans les territoires en kits informatiques, panneaux solaires, connexion Internet et fournitures de bureau ;
- L'appui financier aux divisions provinciales de la Famille, Femme et Enfant pour la tenue des réunions du groupe de travail Data & Mapping et le suivi des interventions sur le terrain.
- La collecte des données de VSBG, 11 cadres de coordination étatiques sur 13 ciblés ont été appuyés sur le plan institutionnel et technique afin d'assurer une meilleure gestion des données en matière de VSBG au niveau central, provincial et territorial. Ainsi, une base de données (BD) centrale à Kinshasa continue à être opérationnelle et celle-ci est alimentée par 11 BD correspondantes au niveau provincial (Nord-Kivu : 1, Sud-Kivu : 1, Ituri : 1) et territorial (Nord-Kivu : 2, Sud-Kivu : 3 et Ituri : 3) ; soit une performance de 80%.

Ce travail a été accompli en collaboration avec les sections provinciales de Caritas Congo au Nord-Kivu, Sud Kivu et en Ituri. La base des données mises à jour fournit les informations suivantes des cas de VSBG rapportés :

Année	Cas rapportés	Cas incidents
2014	8510	6996
2015	9104	6583
2016	10456	6118
2017	10162	3158
<b>Total</b>	<b>38232</b>	<b>22855</b>

Ces données renseignent à suffisance que les violences sexuelles sont encore d'actualité dans l'Est de la RDC mais la tendance est à la baisse. On note que **98%** des survivantes sont des femmes. C'est l'inverse au niveau des auteurs qui sont constitués à **98%** des hommes parmi lesquels les mineurs représentent **47 %** et les majeurs **53%**.

***Output 5.2. : La réponse du MGEF et du MJDH aux besoins de coordination de la lutte contre les VSBG au niveau national, provincial et territorial est effective et efficace***

Les mécanismes de coordination prévus dans le cadre de la SNLVS ont été renforcés dans les trois provinces et les territoires ciblés par ce programme. Sous la tutelle du Ministère National de la Femme, Famille et Enfant, ces mécanismes de coordination tant au niveau provincial que territorial sont conduits respectivement par les Ministères provinciaux du genre ainsi que les administrations territoriales. Les appuis matériels et financiers leur ont été fournis et ont permis de mener les activités ci-après :

- Les réunions mensuelles de coordination ont été organisées afin de passer en revue les réalisations et résultats obtenus par chacun des intervenants sur terrain et s'assurer du niveau d'intégration de l'approche holistique du Programme par les structures de prise en charge des victimes de VSBG (médicale/psychosociale/juridique - judiciaire/réinsertion).
- Les missions semestrielles de suivi provincial vers les coordinations territoriales. Ces missions ont permis de constater l'effectivité des dispositifs / mécanismes en place et proposer des recommandations appropriées pour améliorer leur efficacité et leur pérennité après l'intervention du programme.
- Les appuis en fournitures de bureau et kits informatiques, carburant, etc. apportés à différentes coordinations ont permis d'améliorer leur fonctionnement.

Pour assurer la mobilité au niveau de la Coordination nationale, le Ministère du Genre, Enfant et Famille avait bénéficié d'une Jeep Land-Cruiser.

## **b) EVALUATION QUALITATIVE DES RESULTATS**

Les actions de prévention couplées à l'approche holistique du programme Tupinge Ubakaji, à travers l'expérimentation du « *One Stop Center* » dans les formations sanitaires et la mise en œuvre du protocole de référencement et contre référencement dans les trois provinces ciblées, a contribué positivement à la performance qualitative du programme. Cela a permis de réduire de **35,68%** la prévalence des violences sexuelles dans les zones d'interventions ciblées et d'améliorer considérablement l'accès de **96,85%**<sup>23</sup> des victimes de violences sexuelles à la gamme complète de services ou à au moins trois des services offerts. Ces services offerts traduisent à suffisance les efforts déployés par le programme dans sa mise en œuvre à travers l'engagement et l'appropriation du programme par tous les partenaires et intervenants (Gouvernements national et provinciaux, Agences des Nations Unies<sup>24</sup> et partenaires d'exécution).

Grace à ce programme, la réponse judiciaire aux besoins des victimes de violence sexuelles et basées sur le genre a été améliorée et la lutte contre l'impunité renforcée dans les trois (3) provinces du Programme à l'Est de la RDC. Ainsi, **99,74%** des cas de violences sexuelles rapportés ont fait l'objet des poursuites judiciaires parmi lesquels **53,35%** ont connu des décisions judiciaires. Le faible rendement noté au niveau de la phase juridictionnelle a été lié notamment au nombre insuffisant des juges dans certaines juridictions (surtout en Ituri et au Sud-Kivu).

Il a été noté une prise de conscience effective au niveau communautaire (leaders et membres de la communauté) et individuel en faveur de la promotion de normes sociales (perceptions, croyances, attitudes et pratiques) conformément à la loi, l'équité du genre et le statut de la femme afin de lutter efficacement contre la stigmatisation et la discrimination des victimes des VSBG. Cela a été prouvé lors de l'enquête indépendante<sup>25</sup> de perception de la population sur l'ampleur des VSBG dans leurs communautés et le degré de leur satisfaction relatif aux services offerts. Cette enquête a démontré que :

- La pratique de l'arrangement à l'amiable est en train de baisser d'ampleur à la suite des sensibilisations et intégrations des modules genre dans le curricula des formations académiques et secondaires.
- L'attitude de la communauté face au cas de violence sexuelles est unique, c'est dénoncer ces actes inciviques auprès des leaders locaux, la police, les ONG impliquées dans la lutte contre les violences sexuelles, les autorités locales concernées.
- L'âge de mariage demeure de 18 ans au minimum mais certaines communautés continuent à marier les filles mineures néanmoins la tendance est en baisse.

<sup>23</sup> 6586 victimes de VS sur une cible de 6800 prévue par le Programme.

<sup>24</sup> UNFPA, UNESCO, BCNUDH et PNUD

<sup>25</sup> Enquête conduite par l'Institut National des Statistiques (INS)

- En moyenne 85,75% des victimes des VSBG prises en charge dans le cadre du programme sont satisfaites des services offerts. Cependant, le degré de satisfaction de la prise en charge juridique et judiciaire demeure encore faible par rapport aux autres services, et cela est dû à la complexité de la chaîne pénale.

### c) ÉVALUATION AXÉE SUR LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Résultats	Indicateurs	Cible du programme	Résultats désagrégés par sexe et par tranche d'âge									Résultats cumulés du programme (2014-2017)	Performance cumulée 2014 -2017	Sources
			Sexe			Moins de 18ans			Plus de 18ans					
			Tot	M	F	M	F	Tot	M	F	Tot			
<b>RESULTAT ULTIME</b>														
Contribuer de manière significative et durable, à la réduction de la prévalence des violences sexuelles dans les provinces ciblées par le projet (Nord Kivu, Sud Kivu, Ituri).	Taux de prévalence des violences sexuelles dans les zones d'interventions ciblées	30% de réduction de la prévalence	Non disponible									10.162 cas rapportés dans les zones du programme en 2017 contre 15788 cas en 2012 (5626 soit 35,63% de réduction de la prévalence)	35.63%	Rapport 2017 de la DEP / MINGEF (cfr statistiques issues de la base des données nationale)
	Perception de la population sur l'ampleur des VSBG dans leurs communautés	Prise de conscience effective au niveau communautaire et individuelle en faveur de la promotion de normes sociales (perceptions, croyances, attitudes et pratiques) en conformité avec la loi, de l'équité du genre et du statut de la femme ainsi que l'implication dans la lutte contre la stigmatisation et la discrimination des victimes des VSBG; Réduction de l'ampleur (selon les types des violences, le contexte, le profil des auteurs, l'âge des victimes, la réponse/répression, etc).	Non applicable									La pratique des arrangements à l'amiable et du mariage précoce est progressivement en baisse.  Les leaders communautaires des zones ciblées dénoncent de plus en plus les cas des violences sexuelles.  L'ampleur des VSBG est globalement en baisse dans les zones post conflits. Les cas les plus dénoncés concernent le viol.		Rapport de l'enquête de perception sur l'ampleur des VSBG et sur le degré de satisfaction des bénéficiaires (Juin 2018)
	Degré de satisfaction des victimes des VSBG prises en charge dans le cadre du programme	80%	Non applicable									85.75%		Rapport de l'enquête de perception sur l'ampleur des VSBG et sur le degré de satisfaction des bénéficiaires (Juin 2018)
<b>RESULTATS INTERMEDIARES</b>														
<b>COMPOSANTE 1</b>														

La réponse judiciaire aux besoins des victimes de violence sexuelle et basée sur le genre est améliorée et la lutte contre l'impunité renforcée dans 3 provinces de l'Est de la RDC	Nombre de cas de violences sexuelles et basées sur le genre rapportés dans les zones du programme (par toutes voies de saisine incluant les CJ et BCG) ayant fait l'objet de poursuites judiciaires	5000	4987	73	4914	66	4147	4213	7	767	774	4987	99.74%	Rapports mensuels et annuels de statistiques judiciaires (Parquets pour les dossiers pénaux : VS et Cours & tribunaux pour les dossiers civils : VBG)
	Taux de poursuites judiciaires des auteurs de VSBG ayant abouti aux décisions judiciaires (Rapport du nombre d'auteurs de VSBG traduits en justice comparé au nombre de plaintes portées en justice par les victimes)	60%	2661	34	2627	32	2170	2202	2	457	459	53,35% (soit 2661/ 4987)	53.35%	
<b>COMPOSANTE 2</b>														
Les leaders, les milieux universitaires et les communautés des zones ciblées adoptent des comportements en faveur de la prévention et de la dénonciation des VSBG, et véhiculent des valeurs respectueuses de l'intégrité physique et morale des femmes et des jeunes filles.	% des victimes des VSBG ayant été référées par les leaders vers les services de prise en charge	25% des VVBSG reçues dans les C.J (750/3000)										25% (751/3006)	100%	Rapports des cliniques juridiques
	Nombre d'institutions Scolaires et Universitaires ayant intégré la dimension genre dans le curricula de formation	30 (5 Universités et 25 Ecoles)	Non applicable									35 (8 Universités et 27 Ecoles)	116.66%	Rapports des Institutions Scolaires et Universitaires
<b>COMPOSANTE 3 et 4</b>														
Les victimes de violences sexuelles et basées sur le genre ont accès à une gamme de services holistiques,	% des victimes qui ont accès à la gamme complète de services ou à au moins trois des services offerts	45%	Non applicable									43.91%	96.85%	Rapports annuels du programme T.U.

répondant à leurs besoins (médical, psychosocial, juridique et de réinsertion / rescolarisation)	Proportion de bénéficiaires du paquet de réinsertion dont le revenu journalier dépasse le seuil de pauvreté (2\$ par jour) à la fin du programme	70%	Non applicable										77.50%	77.50%	Rapports des évaluations socio-économiques	
<b>COMPOSANTE 5</b>																
Le ministère national de la Femme Famille et Enfant ainsi que les ministères provinciaux du Genre et de la justice sont dotés de capacités pour assurer la coordination, le suivi et l'évaluation des interventions en matière de lutte contre les V.S.	Nombre de structures nationales et provinciales de coordination et de suivi et évaluation des interventions fonctionnelles	7 (1 ministère national, 6 ministères provinciaux : 2Ituri, 2NK et 2SK)	Non applicable										7 structures fonctionnelles (1 ministère national, 6 ministères provinciaux : 2Ituri, 2NK et 2SK)	100%	Rapports annuels du ministère national et des divisions provinciales	
<b>RESULTATS IMMEDIATS</b>																
<b>COMPOSANTE 1</b>																
Les victimes de VBSG ont systématiquement recours au système judiciaire et aux agents de l'application de la loi pour bénéficier d'une protection juridique et judiciaire de qualité.	Nombre de cas de VBSG référés en justice par les cliniques juridiques et les BCG	3000	3006	42	2964	35	2095	<b>2130</b>	7	869	<b>876</b>	3006	100.20%	Rapports des Cliniques Juridiques et BCG		
	Nombre de cas de VBSG référés en justice par les CJ et BCG ayant abouti à une décision judiciaire, désagrégée par type de décision rendue (condamnation / ou acquittement).	2100	1565	7	1558	5	1160	<b>1165</b>	2	398	<b>400</b>	1565 (1266 jugements de condamnation, 293 jugements d'acquittement et 6 classements sans suite)	74.52%	Rapports des Cliniques Juridiques et BCG		
La population plus vulnérable dans l'Est des provinces, du Nord Sud Kivu et Ituri sont sensibilisées en droits de l'homme et sur l'accès à des services juridiques.	Nombre des personnes sensibilisées en droits de l'homme et sur l'accès à des services juridiques.	7200	15990	5648	10342	3129	3755	<b>6884</b>	2519	6587	<b>9106</b>	15990	222.08%	Rapport final du programme VNU		

Les services juridiques sont accessibles pour la plupart de la population la plus vulnérable dans l'Est de la RDC grâce à l'établissement des cliniques juridiques.	Nombre des personnes appartenant aux populations les plus vulnérables dans les provinces de l'Est de la RDC bénéficiant d'une aide et assistance juridique.	1800	2298	612	1686	39	426	465	573	1260	1833	2298	127.67%	Rapport final du programme VNU
La Protection juridique et judiciaire de victimes de VSBG est effective dans les provinces ciblées, par la Police Judiciaire, les parquets et les cours et tribunaux	Nombre de cas portés en justice par toutes voies de saisine incluent les CJ et BCG	5000	4987	73	4914	66	4147	4213	7	767	774	4987	99.74%	Rapports statistiques judiciaires : Fiche de collecte des données (Parquets et Cours & tribunaux)
	Nombre de dossiers portés en justice ayant fait l'objet de décision judiciaire	3000	2661	34	2627	32	2170	2202	2	457	459	2661 (2110 jugements de condamnation, 516 jugements d'acquiescement et 35 classements sans suite)	88.70%	Rapports mensuels de statistiques judiciaires (Parquets pour les dossiers pénaux : VS et Cours & tribunaux pour les dossiers civils : VBG)
Le fonctionnement du système judiciaire est amélioré pour répondre aux exigences d'un procès juste et équitable	Degré (proportion et portée) de prise en compte des mesures par les autorités judiciaires au niveau national et provincial, à la suite de la publication des rapports de Monitoring judiciaire produits.	A déterminer (définir l'échelle en fonction des mesures opérationnelles, procédurales, disciplinaires, législatives, réglementaires, etc.)	Non applicable									66.66%	Matrice de suivi des recommandations des rapports de monitoring judiciaire	
	% des décisions judiciaires rendues sur les VSBG, respectant les 3 principes du procès équitable suivants : (1) Le droit d'être jugé dans un délai raisonnable (2) Principe d'égalité des armes; (3) Le droit à la réparation pour préjudice subi.	100%	Non applicable									52%	52.00%	Rapport de monitoring judiciaire
<b>COMPOSANTE 2</b>														

Des stratégies de communication institutionnelle et socio culturelle pour le changement des comportements doublé de plans opérationnel de mise en œuvre sont élaborés et les leaders des administrations publiques et traditionnelles et les membres des secteurs universitaires et scolaires identifiées sont des vecteurs de changement dans la lutte contre les VSBG	Existence de stratégie CCC au niveau provincial et national		Non applicable	5 stratégies provinciales et une stratégie nationale assorties d'un plan opérationnel produites et vulgarisées	100.00%	Stratégies nationale et provinciales CCC
	Degré de mise en œuvre de la stratégie de CCC par les acteurs étatiques concernés et les parties prenantes au Programme	Acteurs de 6 territoires et de 5 provinces appuyés dans le cadre du Programme intègrent, mettent en œuvre et suivent dans leurs plans de développement les axes stratégiques de la stratégie provinciale de CCC	Non applicable	Acteurs de 10 territoires et de 5 provinces appuyés dans le cadre du Programme intègrent, mettent en œuvre et suivent dans leurs plans de développement les axes stratégiques de la stratégie provinciale de CCC	100.00%	Rapports de Childern's voice et Caritas Congo.
	Proportion des initiatives pertinentes conduites par les leaders et les membres des secteurs universitaires en faveur du changement de comportement pour la lutte contre les VSBG.	70%	Non applicable	Une initiative pertinente par territoire (10), par université (5) et école secondaire (25) a été mise en place et conduite par les leaders des administrations publiques et traditionnelles et les membres des secteurs universitaires et scolaires formés.	100.00%	Rapports de Childern's voice, Caritas Congo et Université de Goma (rapports des causeries éducatives des étudiants)
D'ici 2017, les services disponibles gratuits (médical, psychosocial, juridique et judiciaire et réinsertion socio-économique) sont connus et utilisés par les bénéficiaires	% de cas de violence basée sur le genre référée au système judiciaire par les leaders des communautés locales suite à leur sensibilisation et formation	25%		24,98% (751/3006)	100.00%	Rapports des cliniques juridiques
	% de survivants des violences sexuelles accédant à la prise en charge dans les 72h	60%	Non applicable	26.83%	44.71%	Rapports trimestriels des structures médicales (FOSA)

Les institutions universitaires contribuent, à travers de leurs activités académiques et de recherche, à la formation et information de l'opinion publique et politiques nationales dans le domaine du genre et de la protection juridique et judiciaire des droits des femmes HHI	Nombre d'institutions universitaires ayant réalisé et publié des recherches / sondages sur les analyses socio juridiques des VBG	3 Universités ciblées (UCB, UNIBU et ULPGL) ayant publié un sondage par trimestre	Non applicable										10 sur 10	100.00%	Rapports de sondage
Les structures et les mécanismes participatifs pour la prévention et la protection contre les VBSG sont fonctionnels au niveau local, territorial et provincial	Nombre des mécanismes innovants d'alerte et de prévention des VBSG fonctionnels, conformément aux recommandations de l'étude anthropologique	Au moins un mécanisme innovant par territoire mise en application	Non applicable										1 mécanisme innovant par territoire (3 au Nord Kivu : Beni/ Rutshuru/ Goma, 2 au Sud Kivu : Luvungi et Walungu, 4 en Ituri)	50.00%	Rapport d'activités des superviseurs des volontaires communautaires
<b>COMPOSANTE 3</b>															
D'ici 2017, au moins 15000 victimes de VBSG accèdent à la prise en charge médicale et psychosociale, ainsi que quelques membres de leurs familles directement affectés.	Nombre de survivants de VSBG pris en charge sur le plan médical et psychosocial, ventilés par sexe et par âge	15000	15619	182	15437	103	10081	10184	79	5356	5435	15619	<b>104.13%</b>	Rapports trimestriels des structures médicales (FOSA) et psychosociales	
	% des grossesses issues de viols	ND	4403	0	4403	0	2740	2740	0	1663	1663	31.85%	ND	Rapports trimestriels des structures médicales (FOSA), Rapports annuels	
D'ici 2017, les capacités d'au moins 22 formations sanitaires ainsi que des 6 coordinations provinciales du PNSR et du PNSM sont renforcées pour assurer des	Nombre de coordinations provinciales (2 par provinces : Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri) des programmes nationaux de santé reproductive et mentale renforcées	6 (Nord-Kivu : 2, Sud-Kivu : 2, Ituri : 2)	Non applicable										100%	100.00%	Rapports de missions de suivi et de supervision

services de qualité aux victimes de VSBG	Nombre de structures médicales intégrant la PEC psychosociale, renforcées et offrant un service de qualité aux victimes de VSBG.	22 (8 au NK, 7 au SK et 7 en Ituri)	Non applicable									23	104.55%	Rapport de supervision des structures médicales intégrant la PEC psychosociale
<b>COMPOSANTE 4</b>														
Les femmes, les jeunes filles victimes de VSBG, et également des membres des communautés ciblées ont accès à une source de revenu durable et/ou à l'éducation facilitant leur autonomisation et réinsertion au sein des communautés	Nombre des bénéficiaires du paquet de réinsertion socio-économique (survivants des VSBG, parents des victimes mineures et autres vulnérables de la communauté) et de la rescolarisation (mineures des VSBG)	4000	3679	114	3565	0	0	0	114	3565	3679	3679	91.98%	Rapport d'activités des ONG partenaires de la réinsertion, Rapports annuels du programme
	Nombre des victimes mineures rescolarisées	1000	1083	22	1061	22	1061	1083	0	0	0	1083	108.30%	Rapport d'activités des ONG partenaires de la réinsertion, Rapports annuels du programme
	Nombre de structures /mécanismes (Centre communautaire polyvalent, maison de la femme et club genre) rendues fonctionnelles pour la formation et la réintégration des femmes victimes de VSBG et membres de la communauté	12	Non applicable									7 (SK: 02 CCP, NK: 4 CCP et 1 MF),	58.33%	Rapport de supervision des Experts Genre et développement socio - économique

Les prises de décision au niveau familial, communautaire, local, territorial et provincial, tiennent compte d'une analyse de sensibilité au genre et de valorisation de la femme au sein de la société congolaise.	Nombre des mesures proposées par l'étude diagnostique pour rehausser le niveau de représentation des femmes dans les instances de prise de décisions au niveau local, territorial et provincial	Au moins trois mesures par province visant la représentation des femmes dans les instances décisionnelles à un seuil minimum de 30%	Non applicable			Rapports des ateliers provinciaux
<b>COMPOSANTE 5</b>						
Les autorités congolaises assurent la coordination, le suivi et l'évaluation des interventions en matière de lutte contre les violences sexuelles, y compris la collecte de données et le partage d'information	Existence d'une base de données nationale opérationnelle, accessible et gérée par les 15 entités étatiques	1 base des données centrale à Kinshasa alimentée par 13 BD provinciales/ territoriales (3 au NK, 5 au SK, 5 en Ituri)	Non applicable	1 BD centrale à Kinshasa alimentée par 11 BD territoriales (2 au NK, 5 au SK, 4 en Ituri)	80.00%	Rapport annuel du Ministère national et des divisions provinciales
La réponse du MGFE et du MJDH aux besoins de coordination de la lutte contre les VSBG au niveau national, provincial et territorial est effective et efficace	Nombre de mécanismes de coordination prévus dans la SNLVS effectivement mis en place et opérationnels au niveau provincial et territorial	1 par province et par territoire ciblés : (3 au niveau provincial : NK, SK et Ituri et 10 au niveau territorial : 2 au NK, 4 au SK et 4 en Ituri)	Non applicable	1 par province et par territoire ciblés : (3 au niveau provincial : NK, SK et Ituri et 10 au niveau territorial : 2 au NK, 4 au SK et 4 en Ituri)	100%	Rapports / Compte rendu des réunions des coordinations territoriales et provinciales

## d) ILLUSTRATIONS

### a) QUELQUES TEMOIGNAGES DES BENEFICIAIRES

*En raison de confidentialité, tous les noms utilisés sont des noms d'emprunt, ils ne sont pas les noms réels des bénéficiaires qui ont témoigné.*

#### 1. Une victime de Goma, au centre communautaire Polyvalent de Mugunga dont le dossier a été porté devant les instances judiciaires de Goma :



**FEZA** a connu un passé difficile en tant que déplacée de guerre au Nord Kivu. Elle témoigne :

*« J'ai été victime des violences. J'avais tellement maigri que l'on me croyait porteuse du VIH. Grâce au Programme Tupinge Ubakaji, je suis en bonne santé car j'ai suivi un traitement médical et un accompagnement psychosocial gratuit. La clinique juridique gérée par l'ONG ASSODIP a mis à ma disposition un Avocat qui m'a accompagné gratuitement à la Police et au Tribunal. Enfin, j'ai reçu des formations qui m'aident à faire de bonnes choses pour mon entourage. Avant j'étais mendiante, mais maintenant grâce aux AGR d'élevage et d'agriculture, je suis réintégrée dans la communauté. Je viens de récolter 5 sacs de haricots à la saison agricole 2017. Mes enfants vont à l'école et mangent à leur faim. Grâce aux formations en alphabétisation ; reçues au CCP Mugunga à Goma, je peux avoir accès aux services administratifs. A présent je fais ma part : j'aide les autres qui rencontrent des problèmes et je suis membre du Comité de gestion du Centre Communautaire Polyvalent/CCP ».*

#### 2. Une victime du territoire de Walungu, au Sud-Kivu :



**CELESTINE** 47 ans et mère de 7 enfants, habitant le territoire de Walungu dans la province du Sud-Kivu. Elle est l'une des bénéficiaires de la réinsertion socio-économique organisée par l'ONG AVUDES (Action des Volontaires Unis pour le Développement et la Santé). *“ Mon mari a été tué devant moi par les rebelles, il y a 7 ans. J'ai été battue et torturée et j'ai passé plus d'une année à l'hôpital pour me rétablir. Après le décès de mon mari, ma famille et ma belle-famille m'ont abandonnée avec mes sept enfants. Au départ, j'ai reçu la somme de 200 dollars américains comme fonds de démarrage pour lancer mon élevage grâce au Programme Tupinge Ubakaji. J'ai suivi une formation dans la gestion du petit bétail. J'ai opté pour créer une porcherie qui me permet de mobiliser des ressources nécessaires afin de faire vivre ma famille. Aujourd'hui, je suis en mesure de payer les frais scolaires de mes enfants et de les nourrir. Grâce à mon épargne, j'ai acheté un lopin de terre où j'ai construit ma maison et je cultive également le haricot. Chaque mois, j'épargne entre 30 à 50 USD”.*

### 3. Une vie retrouvée et gagnée par Adeline grâce à l'appui du Programme

#### Une vie retrouvée et gagnée par Adeline :



*Adeline avant l'appui du projet*



*Adeline pendant l'appui du projet*

Adeline a été victime des actes de violences vers les hauts plateaux de Minova dans le Sud Kivu. Cette situation a bouleversé toute sa vie, causant l'abandon de toute la famille par son mari. Elle se repliait sur elle-même et ne fréquentait plus personne. De ses 6 enfants 4 étaient scolarisés, mais se sont vus obligés d'abandonner un à un les études faute des ressources financières. Elle a été orientée à l'ONG APES appuyée par le Programme Tupinge Ubakaji. Elle a bénéficié de tout le circuit de prise en charge. Pour sa réinsertion, elle fut renforcée dans son petit commerce de café. Elle produisait du café qu'elle revendait à vil prix car son café était mal traité et séché dans des très mauvaises conditions. Grâce à l'appui du programme, elle a augmenté sa production et a pu payer son adhésion dans la plus grande coopérative des caféiculteurs de la région qui revend le café vers le Rwanda. Actuellement tous ses enfants ont repris le chemin de l'école, elle fait ses épargnes dans la MUSO et elle assure sans peine les soins médicaux et autres charges familiales. Elle crée du travail temporaire à une dizaine des ménages avec son activité. Adeline ne cesse d'exprimer sa reconnaissance au Canada pour cet appui.



*Adeline au stade actuel de clôture du projet*

### 4. SARAH âgée de 15 ans, mère d'un enfant issu du viol.



Victime de viol pendant la nuit par 4 éléments de la milice Nyatura dans le territoire de Masisi au Nord Kivu, Sarah ne cache pas sa satisfaction pour sa prise en charge.

Elle raconte : « Le lendemain de l'incident, ma mère m'avait amenée au Centre de santé proche de notre village où j'avais reçu quelques comprimés. Après deux mois de l'incident, je sentais des malaises presque tous les jours. Informée de mon état de malaises persistant et de l'incident connu, ma tante m'avait conduit vers une maison d'écoute pour un accompagnement psychosocial. Estimant que ma situation nécessitait un suivi médical, les « mamans conseillères » m'avaient amenée à l'Hôpital de Kyeshero. A l'Hôpital, après la consultation, les analyses de laboratoire et les premiers soins, le Docteur m'a dit que je suis grosse. Je fus internée à l'hôpital pour le suivi et l'accouchement.

J'avais accouché par césarienne un garçon le 30 août 2017. Une semaine après, le Bébé est tombé malade et on nous a transféré de la maternité vers la pédiatrie d'où nous sortons ce 20 septembre 2017. Je suis guérie, mon bébé aussi. Je remercie l'équipe médicale et psychosociale et tous les autres bienfaiteurs. Que Dieu les bénisse. Tous les services étaient gratuits, y compris le logement, la restauration et l'hospitalisation. J'ai même augmenté quelques kilos''

## b) QUELQUES IMAGES DES ACTIVITES MENEES



L'Honorable Marie-Claude BIBEAU / Ministre Canadienne du Développement international et de la Francophonie est en train d'échanger avec les bénéficiaires de la réinsertion au Centre Polyvalent Communautaire à Goma.

La remise des kit-post viol par la Chef de la Coopération à l'Ambassade du Canada en RDC au Médecin Directeur de l'HGR de BUNIA en Ituri.



Le Tribunal de Grande Instance de Beni en audience foraine pour juger les crimes de violences sexuelles dans les zones où opèrent souvent les miliciens.

Les Volontaires communautaires du Programme VNU en pleine campagne de sensibilisation dans une école à Burhale au Sud-Kivu.



## V. SUIVI ET EVALUATION

### a) Suivi

Le dispositif de suivi a été assuré par une équipe chargée de suivi et évaluation ; placée au sein de l'Unité de gestion de ce programme et appuyée techniquement par l'entité suivi et évaluation/UPAQ du Bureau Pays PNUD/RDC. Il y a lieu de noter que le programme a également bénéficié de l'appui de la Conseillère technique et Agente de suivi dédiée à ce programme par et pour compte du Ministère d'Affaires mondiales Canada afin de suivre semestriellement et en étroite collaboration avec l'équipe chargée de suivi et évaluation la performance périodique des résultats du programme.

Grâce à ce dispositif de suivi et évaluation, couplé au mécanisme d'assurance qualité mené notamment par l'analyste au programme en charge du portefeuille Justice, le programme a disposé des outils de planification annuelle et de suivi programmatique pour mieux apprécier la progression des indicateurs vers les résultats Ultime/Intermédiaires/Immédiats attendus.

Ainsi, les outils ci-après ont été produits et mis régulièrement à jour en fonction de l'évolution du contexte de mise en œuvre :

- Le Plan Intégré de Suivi et Evaluation (PISE)
- Le Cadre des résultats
- Le Cadre de mesure de rendement
- Le Modèle logique
- Les Outils de collecte des données
- Etc...

Faut-il signaler aussi l'implication de la partie nationale tant au niveau territorial, provincial que national dans les activités périodiques de suivi de la mise en œuvre du programme sur le terrain. Pour ce faire, plusieurs missions conjointes de suivi et revue (Partie nationale, PNUD/UNFPA/UNESCO/BCNUDH et ONG de mise en œuvre) ont été organisées dans les différentes zones d'interventions et ont permis de :

- S'assurer de l'effectivité des actions sur le terrain et de l'effectivité des dépenses ;
- Collecter les données sur les progrès accomplis ainsi que les évidences des résultats obtenus ;
- Mesurer/apprécier la performance du programme sur la base des cibles prévues dans le PTA, le cadre de mesure de rendement et le cadre de résultats ;
- Identifier les obstacles et difficultés rencontrés dans la mise en œuvre du projet ;
- Analyser et suivre les risques pouvant affecter le projet ;
- Formuler les recommandations de manière participative (acteurs de mise en œuvre, bénéficiaires à la base, parties prenantes du projet) pour améliorer l'atteinte des résultats prévus dans le délai requis.

Ces différentes missions ont favorisé une meilleure compréhension et appropriation du programme par le Gouvernement et offrent des bonnes perspectives de pérennisation des acquis du programme. Les activités de suivi ont été matérialisées également à travers la tenue des réunions des comités techniques et de Pilotage du programme.

Il convient aussi de signaler que le Programme a connu en juillet 2017 la visite à Goma de l'Honorable Marie-Claude BIBEAU / Ministre Canadienne du Développement International et de la Francophonie. Cette mission a permis au bailleur de palper du doigt la réalité du terrain, de visiter le One Stop Center au sein de l'Hôpital de Kyeshero et d'apprécier la qualité des résultats obtenus à travers les échanges en focus groups avec les bénéficiaires directs.

## **b) Evaluation**

Une évaluation finale indépendante du programme a été réalisée d'octobre à décembre 2017 par deux Consultants (1 national et 1 international / Chef de mission). L'évaluation finale indépendante a couvert l'ensemble des cinq résultats du programme et s'est inscrite dans le cadre de la satisfaction des exigences de redevabilité des Agences en charge de la mise en œuvre du programme vis-à-vis de la République Démocratique du Congo ainsi que des bénéficiaires directs et indirects.

Globalement et sur la base de cinq critères<sup>26</sup> d'évaluation de performance, les résultats du programme ont été qualifiés de satisfaisant. Néanmoins, se basant sur les différents constats dégagés lors de l'évaluation, une série des recommandations ont été formulées ainsi qu'un journal des leçons apprises pour améliorer les interventions futures. Ci-dessous, les principaux constats dégagés et recommandations formulées :

### ➤ **Principaux constats** :

#### **1. *Pertinence***

La pertinence stratégique du programme est très robuste, du fait notamment de son alignement sur les priorités d'un pays où les violences sexuelles ou basées sur le genre sont une problématique qui se pose avec beaucoup d'acuité. Grâce aux mécanismes de coordination et de suivi-évaluation mis en place, le programme a été une réponse holistique dans la lutte contre les VSBG, ce qui a fort profité aux populations bénéficiaires.

#### **2. *Efficacité***

L'efficacité du programme au niveau des résultats atteints par composante a été qualifiée de très satisfaisante (cfr tableau d'évaluation axée sur les indicateurs de performance plus-haut).

#### **3. *Efficiace***

- Les standards de gestion de rang international des agences des Nations Unies, parties prenantes, ont favorisé une optimisation du rapport coût-avantage du programme.
- Malgré une perte de taux de change de 2.595.465,98 de dollars USD, le niveau de résultats atteints a été satisfaisant.
- Des arbitrages stratégiques régulièrement rendus sur le programme ont certes contribué à ce profil d'efficiace.
- L'efficiace globale du programme a cependant pu être contrariée parfois par des limites opérationnelles comme la maîtrise insuffisante des procédures budgétaires UN par les partenaires d'exécution (société civile notamment) source de lenteur dans les décaissements, ou encore les retards de démarrage liés à l'ambiguïté initiale de l'ancrage institutionnel du programme.

---

<sup>26</sup> Critères de : Pertinence, Efficacité, Efficiace, Durabilité et Impact

#### 4. Impact global

La finalité du programme était de contribuer à la réduction de la prévalence des violences sexuelles dans les provinces ciblées. Les résultats atteints démontrent une réduction de 35,63%<sup>27</sup> de prévalence entre 2012 et 2017.

#### 5. Durabilité

- Les assistants psychosociaux et les techniciens en gestion de base de données mobilisés par le programme ne sont pas "mécanisés" et cela ne favorise pas la durabilité des interventions ;
- Les services aux victimes initiés par le programme montrent des profils de durabilité variés : les services médicaux ont les meilleures chances de se poursuivre puisque les hôpitaux continueront à les dispenser bien qu'avec des moyens plus réduits ;
- Les services juridiques fournis à travers les barreaux offrent des perspectives de pérennité meilleures que pour ceux délivrés par des cliniques juridiques gérées par les ONG ;
- L'appui du programme à l'organisation interne des parquets et tribunaux ; notamment par la mise en place des cellules spéciales de lutte contre les VSBG près les parquets et le renforcement des capacités du personnel judiciaire, est de nature à assurer la durabilité des interventions.

#### ➤ Principales Recommandations :

N°	Recommandations	Responsables
1.	Définir clairement la tutelle institutionnelle du programme, tout en donnant davantage de moyens à la partie nationale pour assurer une meilleure coordination des interventions, une appropriation des résultats et une capitalisation des acquis	Gouvernement, Agences des N.U et Bailleurs
2.	Poursuivre l'implantation des One Stop Center, tout en gardant une offre des services aux survivant-es dans les zones reculées qui n'ont pas d'hôpitaux pour en abriter	Gouvernement, Agences des N.U et Bailleurs
3.	Consolider la gestion de la base de données sur les VBG et aider à la valoriser en y articulant une réelle capacité d'analyse au service d'une meilleure compréhension du phénomène des VSGB	Ministère du genre, Agences des N.U et Bailleurs
4.	Organiser une phase de mise en œuvre à grande échelle des plans opérationnels développés dans le cadre de la stratégie nationale de communication pour le changement de comportement	Ministère du genre, Agences des N.U et Bailleurs

Le rapport final est disponible sur le site public des évaluations du PNUD/RDC <http://erc.undp.org>

## VI. LECONS APPRISES

*Le programme a connu des évolutions qui n'étaient pas structurellement actées dans son concept*, et qui ont contribué à améliorer son efficacité, voire son efficience. Cette forme d'intelligence stratégique lui a aussi permis d'imaginer des solutions à des problèmes difficiles qu'il a rencontrés, si ce n'étaient pas des pièges dans lesquels il avait commencé par s'enfermer lui-même. Le premier signe de la lucidité stratégique du programme

<sup>27</sup> Le nombre des cas de VSBG enregistré entre 2012 – 2017 est passé de 15.788 à 10.162.

a été la clarification de son ancrage institutionnel. Le double ancrage du programme aux Ministères chargés du Genre, d'une part, de la Justice, d'autre part, ne lui a pas d'abord donné un leadership assez cohérent pour faciliter son prompt démarrage. Cette difficulté a été lue en un moment donné, et les clarifications faites dans le sens d'une mise en avant du leadership institutionnel du ministère du Genre. Cet aménagement, couplé à un engagement politique de haut niveau des agences UN porteuses du programme et du bailleur de fonds, a contribué à rendre possible le lancement des activités.

### **Leçon 1 : Le service juridico-judiciaire aux victimes est traversé par un débat de modalité entre deux approches.**

La première approche est centrée sur des entités ad hoc de type société civile communautaire, les cliniques juridiques, l'autre est portée par les barreaux auxquels la loi congolaise confère la responsabilité d'assurer l'assistance judiciaire gratuite aux indigents, mais sans pour autant, pour le moment, leur en donner les moyens. En faveur des cliniques juridiques, l'argument est qu'elles peuvent être d'implantation communautaire et développer un service de proximité capable d'enrôler un plus grand nombre de victimes. Elles ont contre elles, d'être des entités ad hoc, dont le service risque de ne pas survivre à l'arrêt de l'appui du programme, sauf à être récupéré dans d'autres interventions de bailleurs. Comme c'est le cas de l'approche « clinique mobile » appuyée par le Programme VNU qui a permis aux prestataires d'aller à la rencontre des populations pour les sensibiliser et les accompagner vers les instances judiciaires en cas de VSBG signalés.

Au crédit des barreaux, l'argument est qu'ils abritent des Bureaux de Consultations Gratuites qui sont des institutions pérennes découlant de l'obligation légale d'assistance aux indigents. Mais ces bureaux ont, contre eux, d'être eux aussi des entités indigentes, à faible capacité d'actions, et surtout sans enracinement communautaire. Entre recherche de durabilité par un bon ancrage institutionnel et exigence d'impact immédiat à travers des entités de proximité capables de faire du nombre, la complémentarité des deux approches fait plutôt du bien au rendement stratégique programme

### **Leçon 2 : La Communication pour le Changement de Comportement donne lieu à une clarification conceptuelle importante.**

Le programme s'est mis en place avec l'idée que le volet communication se déroulerait à l'ancienne, sous la forme des campagnes traditionnelles dites d'information-éducation-communication (IEC). L'UNESCO, en tant qu'agence porteuse de ce volet, s'est évertué à faire entendre une compréhension différente, sans doute plus enrichissante, de son mandat dans le programme : développer des outils stratégiques pour dépasser l'approche traditionnelle plus passive, vers un registre de communication plus soucieux de provoquer des changements de comportements en agissant sur des causes profondes des VSBG et en impliquant les ressorts utiles dans la prévention à cet effet. Il y a eu là une bonne innovation de l'approche de la communication sur une problématique difficile, sensible, cousue de tabous et de contrevaleurs profondément ancrés dans les communautés. Malheureusement, le programme est resté dans la phase de conceptualisation et validation de la stratégie CCC, sans véritablement s'être engagé dans une dynamique massive de sa mise en œuvre.

### **Leçon 3 : Le volet psychosocial : un service innovateur essentiellement porté sur son inclusion dans les formations sanitaires.**

Dans un premier temps, l'approche de prise en charge psychosociale est restée comme surdéterminée par la modalité en vigueur dans les formations sanitaires. Cette dimension était jusque-là absente du service

hospitalier en général, même si une Coordination du Programme National de Santé Mentale avait été dernièrement implantée dans les Divisions provinciales de la Santé du Nord-Kivu et de l'Ituri, grâce au plaidoyer et l'appui de l'UNFPA. Le service psychosocial restait encore rendu aux victimes par des Organisations de la société civile, tout à fait séparément donc du service médical somatique et en ayant sans doute accès à beaucoup moins de ressources : matérielles, humaines et financières. Si la conceptualisation du programme s'est faite un peu sous l'influence de cet état des faits, c'est son honneur de l'avoir transcendé finalement, et d'avoir initialisé l'ancrage du service psychosocial dans le service hospitalier local en général, pour les victimes des VSBG et, grâce aux effets d'aubaine, pour les autres utilisateurs.

La question des moyens reste pendante, cependant, ce volet étant resté le parent pauvre du paquet de services rendu aux victimes, en plus d'une pérennité moins rassurée quant à la qualité, étant donné que les assistants psychosociaux sont restés des agents non intégrés dans le système de santé de la RDC. Tant que le personnel chargé de la prise en charge médicale, psychosociale, santé mentale et ceux dédiés à la collecte des données ne sera pas mécanisé et stabilisé durant le cycle des projets / programmes, l'appropriation et la pérennisation des acquis ne seraient pas garanties.

#### **Leçon 4 : La réinsertion et l'autonomisation de la femme, un chef d'œuvre d'évolutions techniques.**

En matière de réinsertion socioéconomique, le programme est parti tout de suite sur un concept d'intervention basé sur l'idée d'un portage du dispositif par les maisons de la femme et autres centres communautaires polyvalents : ces entités seraient renforcées en capacité pour apporter l'assistance technique voulue aux victimes, dans un contexte de quasi inexistence des structures d'appui à l'entrepreneuriat féminin (IMF, cabinets conseils en gestion, etc.) dans les zones de mise en œuvre du Programme. Là aussi le souci de l'ancrage institutionnel dans une perspective de durabilité était manifeste. Mais le risque de voir les victimes de VSBG, qui sont d'une vulnérabilité singulière, ne pas recevoir le rendu de services adapté à leur profil, a fini par imposer une approche plus directe et mieux focalisée sur les cibles elles-mêmes. Sans doute le programme a-t-il, à cet égard, gagné en efficacité (plus d'effectifs touchés) et en justice (meilleure prise en compte du profil des victimes et leur extrême vulnérabilité). Sans doute, aussi, s'est-il exposé au risque qu'une telle assistance directe aux victimes ne puisse se pérenniser en dehors de l'appui budgétaire des partenaires.

La stratégie de réinsertion socioéconomique *s'est surtout bonifiée en évoluant d'un guichet unique vers une approche plus nuancée*, traitant avec discernement les victimes mineures, qui sont une fraction importante des victimes de violences sexuelles ou basées sur le genre. A la différence des victimes majeures, un service direct adapté à leur statut est rendu sous forme de bourse de scolarisation/formation, ainsi qu'un service indirect par l'intermédiaire des tuteurs pour qui des activités génératrices de revenus sont financées, avec comme finalité de leur permettre de prendre, dans un an, le relais du programme dans le financement des études de leurs protégées.

*La composante a également eu une bonne réaction lorsqu'elle s'est confrontée à certaines conséquences des mariages précoces.* Le programme a, en effet, choisi l'option judicieuse de sortir de ses bénéficiaires les mineures en ménage venues accoucher à l'hôpital avec un conjoint qui les soutenait assez, et qui lui étaient référées malgré tout parce qu'étant dans une situation que la loi qualifie clairement de viol. Sans préjudice de la responsabilité pénale, il y avait là le risque de déresponsabiliser des conjoints capables d'assumer ces situations, et de consacrer des ressources à des victimes moins nécessiteuses que d'autres. En se sortant avec discernement d'un tel risque, le programme a optimisé l'utilisation de ressources rares en les consacrant aux cibles qui en avaient le plus besoin.

Enfin, une dimension importante de la stratégie de réinsertion socioéconomique, à fort contenu pédagogique pour les autres composantes, a été *l'effort de produire du feedback sur le devenir de ses bénéficiaires*. Un indicateur de rendement a été articulé là-dessus, à savoir la proportion de victimes que la réinsertion aurait permis de hisser leur niveau de vie au-dessus du seuil de pauvreté, réévalué d'ailleurs de manière exigeante à 2 dollar par jour. L'indicateur est donné atteint par 80% environ des enquêtés. Bien que l'échantillon ne soit pas aléatoire et, donc, pas forcément représentatif, et que l'étude d'impact soit menée par les opérateurs de réinsertion eux-mêmes, cette donnée a une valeur indicative. Surtout, elle montre la voie à suivre en termes d'exigence de mesure de l'impact véritable des interventions de cette nature : au-delà du nombre de cibles effectivement touchées, il faut aussi et surtout avoir le souci de démontrer que par l'effet de telles interventions, leur vie est ou n'est pas en train de se transformer.

Au total, si *les nombreuses évolutions conceptuelles analysées plus haut reflètent comme il est déjà dit une certaine flexibilité ou une forme d'intelligence stratégique du programme, elles dénotent aussi bien un concept d'intervention insuffisamment stabilisé lorsque le programme se met en place*. Or toute l'énergie consacrée à rechercher ces solutions nouvelles est aussi du temps qui n'est pas dédié à la mise en œuvre. Les remaniements sont allés jusqu'à la refonte du cadre des résultats et des ressources, qui a dû être littéralement réécrit pour améliorer la focalisation du programme sur une gestion axée sur les résultats.

### **Leçon 5 : Le One Stop Center : un cadre d'intégration des services offerts aux bénéficiaires directs du Programme.**

Les "One Stop Center", sont une autre innovation à laquelle le programme a fait appel en cours de route, comme cadre d'intégration des services offerts. La stratégie "One Stop Center" a l'avantage de réduire les déperditions entre deux guichets de services tout en évitant la stigmatisation grâce à une domiciliation du paquet de services dans l'enceinte des formations sanitaires partenaires. Le concept est toutefois arrivé assez tard dans le programme, pour n'être installé que dans 5 formations sanitaire.

*Les "One Stop Center" sont arrivés avec des atouts certains dans le programme* : la stigmatisation est un réflexe présent dans les milieux où évoluent les victimes. Pour peu qu'un point de service soit identifié comme destiné à ces victimes, elles ne peuvent plus prétendre à aucun anonymat et se trouvent exposées à l'ostracisme ambiant. Un bureau de réinsertion ici, une clinique de conseil juridique là, dans les quartiers sont vite identifiés comme tels et ainsi de celles qui les fréquentent qui du coup se retrouvent ostracisées. En regroupant tous les services clés du programme dans l'enceinte d'un hôpital, le "One Stop Center" leur donne une couverture gage d'anonymat car toutes les catégories de populations fréquentent l'hôpital qui entretient toute la confidentialité nécessaire sur les besoins de santé privé des citoyens.

*Les "One Stop Center" offrent aussi l'avantage de créer du lien entre les services pour un meilleur bénéfice des victimes*. Puisque chaque service est source et destination de référence, les victimes objet de ces références et contre références peuvent se "déplacer" en bénéficiant de la communication entre les guichets successifs. Ce que le premier guichet de départ connu de la victime est transmissible sans perte et fonctionne comme input pour le travail du guichet d'arrivée. Cette dynamique de mutualisation et de capitalisation sur la connaissance des victimes, indispensable à une prise en charge holistique de qualité, est rendue possible, indirectement tout du moins, par les "One Stop Center". Il est vrai que le processus est techniquement porté par les outils de référencement : à priori, ces outils peuvent passer d'un point de service à un autre même sans "One Stop Center". Leur transport par les victimes ou leurs accompagnateurs entre des sites distants parfois de dizaines de kilomètres, les exposait toutefois des risques critiques de déperdition. Le fait pour les différents services de

référence de se trouver dans l'enceinte d'un même site hospitalier, permet aux techniciens de la prise en charge de se passer eux-mêmes directement les outils de référence et de les exploiter en toute intégrité. De surcroît, ils peuvent même se rencontrer et d'échanger sur d'éventuels points de la prise en charge, et de s'apporter des éclairages mutuels.

Nonobstant tous ces avantages, *les "One Stop Center" montrent, avec leur ancrage en milieu hospitalier, des limitations de couverture*. Les formations sanitaires qui les abritent ne sont pas implantées dans la proximité des communautés, notamment les plus reculées. Le coefficient d'accessibilité de ces grands hôpitaux se répercute donc naturellement sur les OSC, et les expose à une forme de repli autour des grandes agglomérations. Les cliniques juridiques, voire les para juristes qui peuvent encore s'implanter plus loin, au cœur même des communautés, constituent donc un complément utile aux OSC.

Tant que les OSC ne seront pas institutionnalisés, leur mise en place et opérationnalisation ne seraient pas garanties. (Nécessité d'un arrêté interministériel, décret du Premier Ministre ou carrément une ordonnance Présidentielle portant création, attributions et fonctionnement de One Stop Center dans le pays).

**Leçon 6 : Une appropriation progressive du Programme est observée à travers l'implication de la partie gouvernementale tant au niveau national et provincial que territorial et local ouvrant ainsi la voie à une durabilité des résultats obtenus.**

Le succès et la durabilité du processus de collecte des données dépendent de l'appropriation de ces mécanismes par tous les acteurs engagés dans la lutte contre les VSBG sous leadership du gouvernement. L'existence d'une base de données permet d'évaluer les progrès réalisés dans la lutte contre les VSBG. Le Programme a assuré le renforcement des capacités des acteurs sur la prévention contre les VSBG et a appuyé les coordinations provinciales, territoriales et locales. L'appui institutionnel (en Fournitures, Matériels, communication et formation) renforce l'appropriation du programme par la partie Nationale.

L'implication des autorités politico-administratives (réunions de planification, réunions de coordination et mission de suivi et évaluation) facilite la mise en œuvre du programme et l'atteinte des objectifs définis. La communication fréquente entre la coordination du programme et les partenaires de mise en œuvre, et les réunions de coordination contribuent à la bonne performance du programme et à l'atteinte des résultats. La transparence et la redevabilité assurées à travers la présentation du budget et sa répartition avant, pendant et à la fin du programme constitue un élan de motivation des acteurs gouvernementaux.

L'adaptabilité et la stabilisation des outils de suivi et évaluation accompagnées de missions de collecte de données sur terrain ont permis d'apprécier la performance périodique du programme et d'adapter la mise en œuvre et la stratégie adoptée par rapport aux résultats escomptés. L'implication du bailleur de fonds à travers la conseillère technique et Agente de Suivi et Evaluation a favorisé un accompagnement efficace et une orientation opérationnelle du programme vers les résultats attendus. Néanmoins, le projet a noté en gras la perte des fonds liée à la dépréciation du cours du dollar Canadien par rapport au dollar Américain a eu des conséquences dans la planification et l'atteinte des cibles fixées / résultat.

## VII. DEFIS MAJEURS

- L'insécurité dans certaines zones de mise en œuvre des activités ;
- L'insuffisance du personnel judiciaire dans certaines zones à conflit ;
- Le délabrement des maisons carcérales qui occasionnent les évasions fréquentes des détenus ;
- L'éloignement des justiciables de l'administration de la justice ;
- La difficulté d'accès aux services médicaux dans les délais de 72 heures ;
- La réduction de l'enveloppe budgétaire du programme en raison de la dépréciation du cours du Dollar CAD par rapport au dollar US.

## VIII. REVISION PROGRAMMATIQUE

Le Document du projet (PRODOC) avait été élaboré en décembre 2011, soit depuis plus de 3 ans avant son démarrage effectif. A l'étape de la mise en œuvre, le PRODOC demeurant toujours le seul document de référence pour guider l'exécution, il a été noté qu'un certain nombre d'éléments avaient évolué, changé et n'ont pas été suffisamment documentés et/ou manquaient de précisions. Une mise à niveau était opportune et nécessaire.

Sans envisager une refonte complète du PRODOC, il a été utile et pertinent, particulièrement dans la perspective d'actualisation du Modèle Logique et du cadre de résultat, de profiter de cette opportunité pour procéder à une mise à jour du contenu de ses composantes et de certains aspects de l'ancrage institutionnel. Cette mise à jour a servi à compléter le PRODOC, à faciliter la mise en œuvre et à disposer d'une base réaliste pour le suivi et l'évaluation du programme.

Ainsi, à la suite de la recommandation de la réunion du Comité de pilotage du 12 février 2016, il a été décidé de réviser le document du projet afin de l'adapter aux évolutions contextuelles, opérationnelles et programmatiques, mais également sur la nécessité de prendre en compte la participation du Programme des Volontaires des Nations Unies (PVNU), avec un financement complémentaire de 300.000 USD. Le processus de révision a été participatif et a impliqué toutes les parties prenantes dont les autorités nationales, les agences (UNESCO, PNUD, UNFPA, BCNUDH, PVNU) ainsi que le Canada comme bailleur de fond. Les modifications avaient porté notamment sur :

- **L'intégration d'un nouveau résultat 3.2** pour prendre en compte l'approche stratégique prévue pour le renforcement des capacités du MSP au niveau central, notamment du Programme National de Santé Mentale (PNSM) et du Programme National de la Santé de la Reproduction (PNSR).
- **L'adaptation des activités de la composante 4** à la nouvelle stratégie de mise en œuvre identifiée en 2015 avec un axe sur la rescolarisation.
- **La Concentration géographique du programme** sur les provinces de l'Est (Nord Kivu, Sud Kivu et Ituri) et désengagement de Kinshasa et Bandundu).
- **La révision du Cadre de résultats** afin de l'aligner aux changements, ainsi que la rationalisation du Cadre de mesure de rendement avec une diminution à 23 indicateurs au lieu de 61.

## IX. RESSOURCES FINANCIERES

La situation financière du programme se présente de la manière que voici :

	Budget initial en CAD	Allocations reçues en USD	Taux d'exécution
<b>FONDS DU CANADA</b>			
<b>PNUD (Incl. UNESCO &amp; BCNUDH)</b>	12 663 135,00	10 983 422,79	
<b>UNFPA</b>	5 156 865,00	4 241 111,23	
<b>Frais administratifs (MPTF)</b>	180,000	139,584.60	
<b>Sous-total</b>	18,000,000.00	15,364,118.62	100,00%
<b>AUTRES APPORTS</b>			
<b>Programme VNU</b>	0	300,000.00	
<b>PNUD</b>	0	518,016.53	
<b>Sous-total</b>	0	818,016.53	100,00%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>18,000,000</b>	<b>16,182,135.15</b>	<b>100,00%</b>

## X. CONCLUSION

Le rapport final consolidé porte sur la mise en œuvre des activités financées dans le cadre du Programme conjoint « Lutte contre l'impunité, d'appui aux victimes des violences basées sur le genre et d'autonomisation des femmes à l'Est de la RDC ». Il s'articule sur les réalisations et le progrès du programme sur la période allant du 1<sup>er</sup> Avril 2013 au 31 Mars 2018. Ce rapport est en conformité avec les exigences de rapport énoncées dans l'Arrangement Administratif Standard (SAA) conclu avec le bailleur de fonds. En ligne avec le Mémoire d'accord signé par les deux Organisations participantes (PNUD et FNUAP), le rapport annuel est consolidé sur la base des informations, des données et des états financiers présentés par les Agences de mise en œuvre.

Le vaste programme conjoint a été financé par Affaires mondiales du Canada et s'est inscrit en phase avec la Stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles dont il a renforcé les mécanismes de coordination et de mise en œuvre. Son principal objectif était de contribuer à réduire durablement la prévalence des violences sexuelles en RDC. Ses cinq composantes ont trait à la lutte contre l'impunité, la communication pour changement de comportement, la prise en charge médicale et psychosociale, la réinsertion socio-économique des victimes de VBSG, la coordination de la lutte contre les violences basées sur le genre. Les objectifs spécifiques visés à travers ce programme ont permis de promouvoir socialement et économiquement la femme, afin d'influer sur les relations hommes-femmes au sein de la société congolaise.

Le programme TU a été mis en œuvre sous la tutelle du Ministère du Genre, Enfant et Famille afin de garantir l'appropriation nationale et le soutien des plus hautes instances politiques de l'État congolais. Le ministère du Genre a assuré la coordination gouvernementale aux niveaux national et provincial. Le PNUD et le FNUAP ont été co-responsables de la réalisation des objectifs immédiats ainsi que de l'administration des ressources

financières, opérationnelles et humaines, telles que présentées dans le cadre logique. Ce programme a proposé une stratégie holistique qui englobe tous les aspects médicaux, psychologiques, judiciaires, éducatifs et économiques pour aboutir à une meilleure coordination des activités et déboucher sur des résultats concrets et structurants en faveur des victimes de violences basées sur le genre.

Grace à son approche holistique débouchant sur une expérimentation du « One Stop Center », le programme conjoint est arrivé à des résultats clés suivants :

- *35,63% de réduction du taux de prévalence des violences sexuelles dans les zones d'intervention.*
- *85,75% de satisfaction des victimes des Violences Sexuelles et Basées sur le Genre prises en charge dans le cadre du programme.*
- *53,35% du taux de poursuite judiciaire des auteurs de VSBG.*
- *4987 cas de VSBG ont été portés en justice par toutes voies de saisines y compris les cliniques juridiques et les BCG.*
- *2661 cas de VSBG portés en justice ont fait l'objet des décisions judiciaires dont 78,74% des jugements de condamnation.*
- *15619 survivants de VSBG ont été pris en charge sur le plan médical et psychosocial.*
- *6586 victimes ont eu accès à la gamme complète de services ou à au moins trois services offerts (médical/psychosocial/ juridique et ou réinsertion).*
- *3679 bénéficiaires du paquet de réinsertion socio-économique (survivantes des VSBG, parents des victimes mineures et autres vulnérables de la communauté) ont été appuyés.*
- *1 Stratégie nationale de communication pour le changement de comportement a été élaborée et validée.*

Les leçons majeures apprises de ce programme sont les suivantes :

- *L'implication de la partie nationale tant aux niveaux national, provincial que local a permis une appropriation progressive du Programme. Cela devra être maintenue et soutenue pour ainsi garantir la durabilité des résultats obtenus.*
- *La mise en place et l'expérimentation progressive du système de « ONE STOP CENTER » avec l'application du « **Protocole de référencement et contre-référencement des victimes des VSBG** » répond mieux aux besoins des victimes de violences sexuelles et basées sur le genre et permet de leur offrir une prise en charge holistique ; d'où l'importance d'une mise à l'échelle de cette expérience afin de mieux la capitaliser*

Au regard de ces résultats satisfaisants, et dans le cadre de la continuité de la mise en œuvre de sa politique féministe et son appui au Gouvernement Congolais dans la lutte contre l'impunité des VSBG et Autonomisation de la femme, Affaires mondiales du Canada a décidé d'allouer des ressources pour financer un nouveau programme conjoint dénommé « *Lutte contre les VBG : Justice, Autonomisation et Dignité des Femmes et des Filles en RDC* », en sigle, « *Programme JAD* ».

-----

## XI. SOMMAIRE FINANCIER

Ce chapitre présente les données financières et l'analyse du Programme conjoint « Lutte contre l'impunité, d'appui aux victimes des violences basées sur le genre et d'autonomisation des femmes à l'Est de la RDC » utilisant le mécanisme onusien de transfert de fonds au 31 décembre 2018. Les informations financières relatives à ce fonds sont également disponibles sur le portail du Bureau des fonds multipartenaires (GATEWAY) à l'adresse suivante :

<http://mptf.undp.org/factsheet/fund/JCG20>

### 1.1 Sources, utilisations, et le solde des fonds

Au 31 décembre 2018, le contributeur a déposé 15.35 millions de dollars américains et 34.540 milliers de dollars américains d'intérêts ont été perçus, ce qui porte le montant cumulé des fonds à 15.38 millions de dollars américains. Sur ce montant, 15.225 millions de dollars américains ont été transférés à deux Organisations participantes dont 15.18 millions de dollars américains ont été déclarés en dépenses. Les frais de l'Agent administratif ont été facturés au taux approuvé de 1% des dépôts et s'élèvent à 153.501 milliers de dollars américains. Le tableau 1.1 fournit un aperçu global des sources, des utilisations et du solde des fonds du programme conjoint au 31 décembre 2018.

**Tableau 1.1 : Aperçu de la situation financière au 31 décembre 2018 (en dollars américains)\***

	Annuel 2017	Annuel 2018	Total
<b>Sources des fonds</b>			
Contributions brutes	-	-	15,350,129
Revenu des intérêts et placements perçus par le fonds	2,655	111	34,450
Revenu des intérêts reçus des Organisations participantes	-	-	-
Remboursements versés par l'Agent administratif aux contributeurs	-	-	-
Solde du fonds transféré à un autre fonds	-	-	-
Autres revenus	-	-	-
<b>Total : sources des fonds</b>	<b>2,655</b>	<b>111</b>	<b>15,384,668</b>
<b>Utilisation des fonds</b>			
Transfert aux Organisations participantes	1,766,877	-	15,224,554
Remboursements reçus des Organisations participantes	-	-	-
<b>Montant net financé aux Organisations participantes</b>	<b>1,766,877</b>	<b>-</b>	<b>15,224,554</b>
Frais de l'Agent administratif	-	-	153,501
Coûts directs (Comité de pilotage, etc.)	-	-	-
Frais bancaires	17	0	602
Autres dépenses	-	-	-
<b>Total : utilisation des fonds</b>	<b>1,766,894</b>	<b>0</b>	<b>15,378,657</b>
<b>Variation du solde des fonds disponibles auprès de l'Agent administratif</b>	<b>(1,764,239)</b>	<b>111</b>	<b>6,011</b>
Solde d'ouverture du fonds (1 <sup>er</sup> janvier)	1,770,139	5,900	-
<b>Solde de clôture du fonds (31 décembre)</b>	<b>5,900</b>	<b>6,011</b>	<b>6,011</b>
Montant net financé aux Organisations participantes	1,766,877	-	15,224,554
Dépenses des Organisations participantes	2,031,954	85,934	15,179,650
<b>Solde des fonds disponibles auprès des organisations participantes</b>			<b>44,904</b>

\* Le total et les sous-totaux peuvent être différents de la somme des données en raison des arrondissements. Cela s'applique à l'ensemble des chiffres du présent rapport.

## 1.2 Les contributions des bailleurs de fonds

Le Programme conjoint est financé par un bailleur de fonds qui a signé l'Arrangement administratif standard (SAA), à savoir le Ministère des Affaires Étrangères, Commerce et Développement du Canada. En 2018, le programme conjoint n'a reçu aucunes contributions. Le tableau 1.2 fournit des informations sur les contributions versées par le contributeur au fonds au 31 décembre 2018.

**Tableau 1.2 : Dépôts des contributeurs au 31 décembre 2018 (en dollars américains)\***

Contributeur	Cumulatif au 31 déc. 2017	Annuel 2018	Total
Ministère des Affaires Étrangères, Commerce et Développement du Canada	15,350,129	-	15,350,129
<b>Grand Total</b>	<b>15,350,129</b>	<b>-</b>	<b>15,350,129</b>

## 1.3 Intérêts perçus

Les intérêts sont perçus de deux manières : (a) sur le solde des fonds détenus par l'Agent administratif (les « intérêts perçus par le fonds »); et (b) sur le solde des fonds détenus par les Organisations participantes (les « intérêts perçus par les organisations ») lorsque leurs règlement financier et règles de gestion financière autorisent le reversement d'intérêts à l'Agent administratif. Au 31 décembre 2018, les intérêts perçus par le fonds s'élèvent à 34.540 milliers de dollars américains et les Organisations participantes n'ont perçu aucun intérêt. Des détails sont fournis dans le tableau 1.3 ci-dessous.

**Tableau 1.3 : Sources des intérêts et placements perçus, au 31 décembre 2018 (en dollars américains) \***

Intérêts	Cumulatif au 31 déc. 2017	Annuel 2018	Total
<b>Agent administratif</b>			
Intérêts perçus par le fonds et placements perçus	34,428	111	34,540
<b>Total : intérêts perçus par le fonds</b>	<b>34,428</b>	<b>111</b>	<b>34,540</b>
<b>Organisation participante</b>	-	-	-
<b>Total : intérêts perçus par les organisations</b>			
<b>Grand Total</b>	<b>34,428</b>	<b>111</b>	<b>34,540</b>

## 1.4 Transferts de fonds

Les allocations destinées aux Organisations participantes sont approuvées par le Comité de pilotage et versées par l'Agent administratif. Au 31 décembre 2018, l'Agent administratif a transféré 15.22 millions de dollars américains à deux Organisations participantes (PNUD et UNFPA). Le tableau 1.4 fournit des informations supplémentaires sur les remboursements reçus par le Bureau des fonds multipartenaires et sur le montant net financé à chaque Organisation participante.

**Tableau 1.4 : Transfert, remboursement et montant net financé, par Organisation participante, au 31 décembre 2018 (en dollars américains) \***

Organisations participantes	Cumulatif au 31 déc. 2017			Annuel 2018			Total		
	Transferts	Remboursements	Montant net financé	Transferts	Remboursements	Montant net financé	Transferts	Remboursements	Montant net financé
PNUD	10,983,443		10,983,443	-	-	-	10,983,443		10,983,443
UNFPA	4,241,111		4,241,111	-	-	-	4,241,111		4,241,111
<b>Grand Total</b>	<b>15,224,554</b>		<b>15,224,554</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>15,224,554</b>		<b>15,224,554</b>

### 1.5 Dépenses et taux d'exécution financier

Toutes les dépenses finales déclarées au titre de l'année 2018 ont été communiquées par le siège des Organisations participantes. Celles-ci ont été consolidées par le Bureau des fonds multipartenaires.

### 1.6 Dépenses déclarées par Organisation participante

Comme l'indique le tableau 1.6 ci-dessous, le montant cumulé net des transferts s'élève à 15.22 millions de dollars américains et le montant cumulé des dépenses déclarées par les Organisations participantes s'élève à 15.18 millions de dollars américains. Ceci correspond à un taux global d'exécution des dépenses du fonds de 99.71%.

**Tableau 1.6 : Montant net financé et dépenses déclarées par Organisation participante et taux d'exécution financier, au 31 décembre 2018 (en dollars américains) \***

Organisations participantes	Montant approuvé	Montant net financé	Dépenses			Taux d'exécution %
			Cumulatif au 31 déc. 2017	Annuel 2018	Total	
PNUD	10,983,443	10,983,443	10,856,245	82,295	10,938,539	98.59
UNFPA	4,241,111	4,241,111	4,237,471	3,640	4,241,111	100
<b>Grand Total</b>	<b>15,224,554</b>	<b>15,224,554</b>	<b>15,093,716</b>	<b>85,934</b>	<b>15,179,650</b>	<b>99.71</b>

## 1.7 Dépenses déclarées par catégorie

Les dépenses de programme conjoint sont effectuées et contrôlées par chaque Organisation participante et sont déclarées selon les catégories convenues pour l'harmonisation inter-agence des rapports. En 2006, le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) a établi six catégories selon lesquelles les entités des Nations Unies doivent déclarer les dépenses de programme inter-agence. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS) a modifié ces catégories à la suite de l'adoption des normes comptables internationales IPSAS. Ces catégories sont désormais au nombre de huit. Les huit nouvelles catégories sont indiquées dans le tableau 1.7 ci-dessous.

**Tableau 1.7 : Catégories de dépenses du CCS de 2012**

1. Personnel
2. Provisions, produits et matériels
3. Équipement, véhicules, meubles et dépréciation
4. Services contractuels
5. Déplacements
6. Transferts et subventions
7. Exploitation générale
8. Coûts indirects

Le tableau 4.7.2 indique les dépenses déclarées selon les catégories de dépenses du GNUD. En 2018, la catégorie avec le pourcentage de dépenses le plus élevé est services contractuels (33%), suivi par exploitations générales (21%), puis déplacements (18%).

**Tableau 4.7.2 : Dépenses par catégorie de budget du GNUD, au 31 décembre 2018 (en dollars américains)\***

Catégories	Dépenses			Pourcentage du coût total du programme (%)
	Cumulatif au 31 déc. 2017	Annuel 2018	Total	
Personnel	1,077,686	-	1,077,686	7.59
Provisions, produits et matériels	675,859	3,895	679,754	4.79
Équipement, véhicules, meubles et dépréciation	809,608	(40,305)	769,303	5.42
Services contractuels	4,567,422	45,620	4,613,042	32.50
Déplacements	2,481,581	47,974	2,529,555	17.82
Transferts et subventions	1,463,852	13,313	1,477,165	10.41
Exploitation générale	3,036,953	10,095	3,047,048	21.47
<b>Total des coûts du programme</b>	<b>14,112,960</b>	<b>80,593</b>	<b>14,193,553</b>	<b>100.00</b>
<sup>1</sup> Total des coûts indirects	980,756	5,341	986,097	6.95
<b>Total</b>	<b>15,093,716</b>	<b>85,934</b>	<b>15,179,650</b>	

<sup>1</sup> Le moment auquel les coûts indirects sont facturés à un programme conjoint dépend des règlements, règles ou politiques financières de chaque Organisation participante. Ces coûts peuvent être déduits immédiatement dès la réception d'un transfert basé sur le montant programmatique approuvé, ou ultérieurement en cours de la mise en œuvre. Par conséquent, le pourcentage des coûts indirects peut sembler dépasser le taux convenu de 7% applicable aux projets en cours. Lorsque tous les projets sont financièrement clôturés, ce chiffre ne doit pas dépasser 7%.

## 1.8 Recouvrements des coûts

Les politiques de recouvrement des coûts du fonds sont déterminées par les dispositions applicables du document de projet du programme conjoint, du MOU conclu entre l'Agent administratif et les Organisations participantes, et des accords administratifs types conclus entre l'Agent administratif et le contributeur, sur la base de taux approuvés par le GNUD. Les politiques en place, au 31 décembre 2018, étaient les suivantes :

- Frais de l'Agent administratif : des frais de 1% sont facturés lors du dépôt du contributeur et couvrent les services fournis au titre de ladite contribution pour toute la durée du fonds. Au cours de la période de référence, aucun montant n'a été déduit au titre des frais de l'Agent administratif. Au total, au 31 décembre 2018, aucun montant n'a été facturé au titre des frais de l'Agent administratif.
- Coûts indirects des Organisations participantes : les Organisations participantes peuvent facturer des coûts indirects de 7%. Au cours de la période de référence 5,341 milliers de dollars américains ont été déduits au titre des coûts indirects par les Organisations participantes. Au total, les coûts indirects s'élèvent à 986,097 milliers de dollars américains au 31 décembre 2018.
- Coûts directs : le mécanisme de gouvernance du fonds peut approuver une allocation au profit d'une Organisation participante pour couvrir les coûts liés aux services de secrétariat et aux tâches de coordination générale, ainsi que les évaluations au niveau du fonds. Ces allocations sont désignées « coûts directs ». En 2018, il n'y a pas eu de coûts directs affectés au fonds.

## 1.9 Agent Administratif

Le Bureau des fonds multipartenaires (Bureau MPTF) agit comme l'Agent administratif du Programme conjoint « Lutte contre l'Impunité, d'Appui aux Victimes de Violences Basées sur le Genre, et d'Autonomisation des Femmes à l'Est de la RDC ». L'Agent administratif est responsable de divers services de gestion de fonds, y compris: (a) recevoir, administrer et gérer les contributions des bailleurs; (b) le transfert de fonds approuvé par le Comité de pilotage du Programme conjoint de Lutte contre l'Impunité ; (c) fournir des rapports sur la source et l'utilisation des contributions des bailleurs; (d) la synthèse et la consolidation des rapports annuels narratifs et financiers soumis par chaque Organisation participante; et (e) assurer la transparence et la responsabilité en mettant un large éventail de renseignements opérationnels du Programme conjoint de Lutte contre l'Impunité en RDC sur le Bureau MPTF GATEWAY : <http://mptf.undp.org/factsheet/fund/JCG20>